



Paraît le lundi matin
Published every Monday morning
Abonnements Subscriptions \$4 par an
Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE

DE — OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation
of the City of Montreal
CANADA

Première année No. 13
First Year

2 Mai May 1904

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

LE CHAMP D'ÉPANDAGE

THE SEWAGE FARM

JUGEMENT DE LA COUR SUPERIEURE

JUDGMENT OF THE SUPERIOR COURT

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

COUR SUPERIEURE

THE CORPORATION OF THE VILLAGE OF
AHUNTSIC,

Plaintiff,

LA CORPORATION DU VILLAGE DE AHUNTSIC,
Demanderesse,

vs.

LA CITE DE MONTREAL,
Défenderesse,
&
LADITE DEMANDERESSE,
Requérante.

SUPERIOR COURT.

THE CITY OF MONTREAL.

Defendant,

THE SAID PLAINTIFF,
Petitioner.

The 14th of April, 1904.

The Hon. J. Lavergne, J.S.C.

The court, having heard the parties, through their attorneys, upon the merits of Plaintiff's petition for an interlocutory injunction and the proof thereon, examined the proceedings and documents of record and upon the whole deliberated:

Whereas the petitioner alleges in substance: that its territory is situate within the limits of Hochelaga county and that in virtue of a process-verbal dated the 3rd. day of November, 1870, the corporation of said county established a ditch taking its source in the parish of St. Laurent, crossing several farms of said parish, then dropping into the parish of Sault-au-Récollet to then cross part of said parish, cutting through a portion of land belonging to one Pierre Sigouin, and following its course, crossing the macadamized road to empty its waters into Rivière-des-Prairies, on a land belonging to one Calixte Parent; that this process-verbal was homologated and is still in force; that in virtue of said process-verbal, this ditch was to be deepened and cleaned to a width of $2\frac{1}{2}$ feet from its source to a certain junction, from thence $3\frac{1}{2}$ feet to the macadamized road, and from this latter point $4\frac{1}{2}$ feet to its outlet; that said ditch is, for the most part, within the limits of Plaintiff's territory, and that more especially is that part of the public highway, which is crossed by said ditch, within the limits of said municipality, the Plaintiff; that in virtue of the law, Plaintiff is bound to see to the execution of the process-verbal as to the works to be performed upon lands situate within its territory; that it is moreover bound to remove nuisances that may arise within its territory, in the same manner as it is bound to see that public health is safeguarded; that in 1899, Defendant acquired from the Deaf and Dumb Catholic Institute, from Pierre Frigon, from Daniel Fraser and from James Strachan, a certain land in the parish of St. Laurent for the purpose of turning it into a sewage farm in order to run sewers from St. Denis ward in the City of Montreal, through said above named persons' properties,

Présent : l'Hon. J. Lavergne, J. C. S.
La cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la requête de la demanderesse pour injonction interlocutoire et la preuve, examiné la procédure et les pièces du dossier et sur le tout délibéré ;
Attendu que la requérante allègue en résumé : que son territoire est situé dans les limites du comté d'Hochelaga et qu'en vertu d'un procès-verbal en date du trois novembre 1870, la corporation dudit comté aurait établi un cours d'eau prenant sa source dans la paroisse de Saint-Laurent, traversant plusieurs terres dans ladite paroisse, tombant ensuite dans la paroisse du Sault-au-Récollet et traversant ensuite une partie de ladite paroisse, coupant une partie de l'emplacement de Pierre Sigouin, traversant ensuite le chemin macadamisé et allant décharger ses eaux dans la Rivière des Prairies, sur l'emplacement de Calixte Parent ; que ce procès-verbal a été homologué et est encore en vigueur ; que, par ledit procès-verbal, ce cours d'eau devait être creusé et nettoyé d'une largeur de 2 1-2 pieds depuis sa source jusqu'à un embranchement, de 3 1-2 pieds de cet endroit jusqu'à la route macadamisée, et de 4 1-2 pieds de là jusqu'à sa décharge ; que ledit cours d'eau est pour la plus grande partie situé dans les limites du territoire de la demanderesse et que plus spécialement cette partie du chemin public qui est coupé par ledit ruisseau se trouve dans les limites de la municipalité demanderesse ; qu'en vertu de la loi, la demanderesse est obligé de voir à l'exécution des procès-verbaux quant aux ouvrages devant être faits aux terrains situés dans son territoire ; qu'elle est de plus obligée de faire disparaître les nuisances qui se produisent dans son territoire, comme elle est obligée de voir à la salubrité publique ; qu'en 1899, la défenderesse a acquis de l'institution catholique des sourds et muets, de Pierre Frigon, de Daniel Fraser et de James Strachan, un certain terrain dans la paroisse de Saint-Laurent pour le convertir en champ d'épuration et conduire à cette fin les égouts du quartier Saint-Denis de ladite Cité de Montréal à travers les terrains desdites personnes et les conduire

même jusqu'à la Rivière des Prairies dans le cas où ce système d'épuration projeté ne serait pas satisfaisant ; que par l'acte de vente ou convention, les vendeurs permirent à la défenderesse de passer ledit égout à travers le No. 144 et le No. 163 de la subdivision du lot No. 246 du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet ; que ce No. 246 est maintenant dans les limites du territoire de la demanderesse, cette dernière ayant été détachée de ladite paroisse du Sault-au-Récollet longtemps avant l'acte de convention susdit ; que la défenderesse, mettant son projet à exécution, a conduit les égouts du quartier Saint-Lenis jusqu'à son champ d'épuration dans la paroisse de Saint-Laurent, mais au lieu de conduire ensuite lesdits égouts à travers les lots Nos. 144 et 163 de la subdivision dudit lot No. 246 depuis les limites de la paroisse du Sault-au-Récollet jusqu'à la Rivière des Prairies, elle les a conduits dans le cours d'eau verbalisé ci-dessus mentionné ; que ce champ d'épuration a fonctionné plus ou moins bien pendant quelques années, mais que depuis quelques semaines, c'est-à-dire depuis la fin de décembre 1903, ce champ d'épuration n'est plus exploité et ne donne pas satisfaction, et la défenderesse ne conduit pas lesdits égouts jusqu'à la Rivière des Prairies comme elle s'y était engagée ; qu'en effet, depuis le commencement de janvier 1904, les égouts dudit quartier Saint-Denis sont conduits dans le cours d'eau susdit, le suivent dans tout son parcours, traversent le chemin public et trois rues de la défenderesse pour aller ensuite se décharger dans la Rivière des Prairies ; que la défenderesse n'a jamais obtenu de la demanderesse le droit d'égoutter ainsi par ledit cours d'eau, non plus que sur le territoire de la demanderesse, d'autant plus que lesdites eaux et lesdits égouts ne se rendraient pas sur le territoire de la demanderesse si ce n'était les travaux artificiels faits par la défenderesse ; que ces égouts comprennent les eaux ménagères, les eaux sales et des matières fécales, et qu'ils sont ainsi conduits dans ledit cours d'eau qui est ouvert et rendent non-seulement ledit cours d'eau insuffisant mais constituent une nuisance publique et un danger imminent pour la santé publique en général et la santé des contribuables de la municipalité demanderesse en particulier ; qu'il s'exhale dudit cours d'eau, ainsi rempli et débordant même par suite des égouts qui y sont ainsi conduits, des odeurs malsaines et nauséabondes qui sont une cause constante d'insalubrité et mettent en danger la santé des habitants dudit village de Ahuntsic ; qu'il y a des maisons d'habitation sur une grande partie du parcours dudit cours d'eau et une maison d'école, et que la santé des personnes qui habitent ces lieux est dans un danger imminent ; que la continuation de la perpétration de ces nuisances causerait à la demanderesse un tort sérieux et irréparable ; que la demanderesse est bien fondée à demander qu'il soit enjoint à la défenderesse de cesser immédiatement de conduire lesdits égouts dudit quartier Saint-Denis dans ledit cours d'eau et dans les limites du territoire de la demanderesse ; que la demanderesse a déjà souffert des dommages considérables dont \$200 pour faire faire l'examen dudit cours d'eau par des hommes de l'art, et qu'elle devra dépenser au moins mille piastres pour l'assainir ; que la défenderesse n'a aucun titre à la partie du terrain de la demanderesse affectée par les travaux de ladite défenderesse ; que sans le bénéfice d'une injonction à l'effet ci-dessus, la demanderesse souffrira un préjudice sérieux et des dommages irréparables ;

Attendu que la demanderesse conclut comme suit : "Pourquoi la demanderesse concourt, vu les affidavits ci-joints et vu le cautionnement qu'elle est prête à donner et qu'elle donnera selon la loi, qu'il lui soit accordé une injonction interlocutoire enjoignant à la défenderesse, savoir la Cité de Montréal et à ses officiers, représentants et employés, de cesser sous toutes peines que de droit, jusqu'à ordre contraire, de conduire les égouts provenant du quartier Saint-Denis ou de tout autre endroit, et de déverser lesdites eaux et lesdits égouts dans ledit cours d'eau ci-dessus désigné, de même que dans ou sur le territoire de la demanderesse ; ladite injonction à être signifiée à ladite défenderesse en même temps que le bref d'injonction émané en vue de l'action que la demanderesse entend prendre de suite contre ladite défenderesse, à ce qu'ensuite ladite injonction soit confirmée et déclarée absolue et permanente, et à ce qu'une injonction perpétuelle soit en conséquence accordée ; la tout avec dépens".

Attendu que la défenderesse a répondu à cette requête en en niant toutes les allégations essentielles et ajoutant en résumé : que la demande ne justifiait pas une procédure par voie d'injonction provisoire ; qu'à tout événement l'effet de cette injonction serait d'arrêter subitement le drainage de tout un quartier populeux de Montréal, et les consé-

and if such system of sewage was not found satisfactory, then to extend the same up to Rivière-des-Prairies ; that in virtue of the deed of sale or agreement, the vendors allowed Defendant to run said sewer through Nos. 144 and 163 of subdivision lot No. 246 of the official plan and register of the parish of Sault-au-Récollet ; said No. 246 is now within the limits of Plaintiff's territory, the latter having been separated from said parish of Sault-au-Récollet, long before the passing of the above mentioned deed of agreement ; that said Defendant, for the purpose of executing its project, ran its St. Denis ward sewers as far as its sewage farm in the limits of St. Laurent, but instead of afterwards running said sewers through lots Nos. 144 and 163 of subdivision lot No. 246, from the limits of the parish of Sault-au-Récollet up to Rivière-des-Prairies, it ran them into the authenticated ditch above mentioned ; that said sewage farm has given more or less satisfaction for a few years, but that since December, 1903, it has not been in operation, and Defendant does not lead said sewers up to Rivière-des-Prairies, as it had undertaken to do ; that, in fact, since the beginning of January 1904, said St. Denis ward sewers have been run to the ditch mentioned above which they follow its whole length, across the public highway and three streets belonging to Defendant, to empty afterwards into Rivière-des-Prairies ; that Defendant never obtained from Plaintiff the right to drain through said ditch nor on said Plaintiff's territory, and were it not for Defendant's artificial works, neither said waters nor said sewers would ever have reached Plaintiff's territory ; that said sewers contain refuse and dirty waters and excrements which are emptied into said ditch, the same being unclosed and inadequate, so that they constitute a public nuisance and a great source of danger not only to public health in general, but more particularly to the health of Plaintiff's ratepayers ; that thus filled and overflowing through the sewers emptying therein, said ditch emits sickly and nauseous odors which are a constant source of unhealthiness and jeopardizes the health of the inhabitants of Ahuntsic ; that along the greater part of the course of said ditch are to be found dwellings and a school-house, and the health of those inhabiting that region is in imminent danger ; that were the nuisances permitted to continue, they would cause Plaintiff serious and irretrievable injury ; that Plaintiff has already suffered heavy damages of which enjoined to cease at once running its St. Denis ward sewers into said ditch, and within the limits of Plaintiff's territory ; that Plaintiff has already suffered having damages of which \$200 is for having had experts examine said ditch, and that it will have to expend at least \$1,000 more to restore it to a healthy condition ; that Defendant has no claim whatever upon Plaintiff's land touched by said Defendant's operations ; that without the benefit of an injunction for the purposes herein above set forth, Plaintiff will suffer serious injury and irreparable damage.

Whereas Plaintiff concludes as follows : "Wherefore Plaintiff prays that, seeing the affidavits hereto annexed and the security it is prepared to give, and which it will give according to law, it be granted an interlocutory injunction enjoining Defendant, to-wit, the City of Montreal, its officers, representatives or employees, to cease, under all legal penalties, until otherwise ordered, running sewers from St. Denis ward or from any other point, and emptying said waters and said sewers either in said ditch above mentioned or in or upon Plaintiff's territory ; said injunction to be served upon said Defendant as well as the writ of injunction issued in contemplation of the action which Plaintiff intends to take at once against Defendant, so that said injunction may afterwards be confirmed and declared absolute and permanent, and so that a perpetual injunction be accordingly granted, the whole with costs."

Whereas said Defendant answered said petition by denying all material allegations and adding, in substance : that the demand did not justify a proceeding for a temporary injunction ; that, at all events, the effect of such an injunction would be to stop suddenly the drainage of the whole of a thickly settled ward of Montreal, so that most disastrous consequences might result therefrom ; that the petition does not reveal that the alleged damage or injury will be permanent, but on the contrary seems to indicate that it is temporary and can be remedied ; that the remedy left to Petition, if they have a right, would be an action for damages or a writ of mandamus to have certain pressing work performed ; that Defendant has the right, in the public interest, to extend its drainage and main sewers to the adjoining municipalities and more especially to the lands it can purchase outside its own territory. In the present case, the City of Montreal established a sewage farm, in accordance

quences seraient des plus désastreuses ; que la requête ne fait pas voir que le dommage ou préjudice allégué soit permanent mais au contraire semble indiquer qu'il n'est que temporaire et remédiable ; que le remède auquel la requérante pourrait recourir si elle a un bon droit, serait l'action en dommages ou le bref de *mandamus* pour faire faire certains travaux urgents ; que la défenderesse a le droit, dans l'intérêt public, d'étendre son drainage et ses grands égouts collecteurs dans les municipalités voisines et particulièrement sur les terrains qu'elle peut acheter en dehors de son territoire ; dans l'espèce, la Cité de Montréal a établi un champ d'épuration conformément aux règles de l'art sur un immense territoire qui lui appartient, pour y faire le drainage de tout le quartier Saint-Denis qui ne pouvait être égoutté convenablement que par ce système adopté avec grand succès tant aux Etats-Unis qu'en Europe ; que la défenderesse n'a jamais été通知 du mauvais état de son champ d'épuration et qu'il a été impossible depuis au-delà de trois mois, vu les froids sibériens et continus, de s'assurer dudit mauvais état et d'y remédier ; que la Cité de Montréal a toujours été prête à tenir sondit champ d'épuration en très bon état, et elle a donné des instructions immédiates à cet effet en recevant la demande d'injonction qui la prise à l'improviste ; que depuis environ cinq ans que ledit système d'épuration est en vigueur, il n'y a jamais eu de plaintes, et la défenderesse l'a fait construire sur un territoire qui lui appartient, à ce deulement autorisée par la Législature et avec la permission de qui de droit ; elle y a dépensé beaucoup d'argent et elle ne pourrait changer de système sans débourser probablement au moins un demi-million, et que ce soit dans le fleuve ou dans la rivière Ottawa.

Attendu que la défenderesse conclut au renvoi de ladite requête ;

Considérant que la défenderesse a bien le droit de réunir dans ses égouts collecteurs toutes les eaux provenant de la fonte des neiges ou de la pluie, et toutes les eaux de surface et de les conduire à travers des terrains qui lui appartiennent, mais n'a pas le droit de les déverser ensuite dans un cours d'eau verbalisé qui traverse une municipalité voisine, lequel cours d'eau n'a pas été construit pour cette fin et n'est pas sous le contrôle de la défenderesse ; que la défenderesse pourraient y laisser s'écouler cette partie desdites eaux qui s'y déversait par le pente naturelle du terrain, mais sans y faire de travaux artificiels de manière à aggraver la servitude des terrains inférieurs ; que cependant, dans l'espèce, s'il n'y avait que ces eaux de surface qui seraient ainsi conduites audit ruisseau verbalisé, le tort occasionné ne serait pas assez sérieux pour justifier l'octroi d'une injonction interlocutoire, mais que la défenderesse réunit et reçoit aussi dans ses mêmes égouts collecteurs non-seulement les eaux de surface dudit quartier Saint-Denis mais tier comprenant les autres égouts dudit quartier comprenant les eaux ménagères et toutes les matières provenant des cabinets d'aisances ; que la défenderesse a établi et mis en opération près des limites du territoire de la demanderesse un champ d'épuration ou ferme d'épandage qui, s'il étais toujours tenu en bon état de fonctionnement, serait suffisant pour recevoir les eaux ménagères et matières provenant des cabinets d'aisances, sans causer de torts sérieux et de dommages irréparables, mais que cette ferme d'épandage est insuffisante, à diverses époques de l'année, pour recevoir en même temps les eaux de surface ; qu'à l'époque de la fonte des neiges et après les grandes pluies, tous les égouts ainsi réunis sortent ou débordent partiellement de la ferme d'épandage avant d'avoir été épurés, et dévalent dans le ruisseau verbalisé qui traverse le territoire de la demanderesse, contaminant les eaux de ce ruisseau et répandant une odeur infecte dans les environs ; que la demanderesse a eu particulièrement à se plaindre de ces faits dans les derniers mois, beaucoup en raison de ce que la ferme d'épandage n'était pas entretenue en bonne condition et de ce que son fonctionnement n'a pas toujours été surveillé ; que cependant, même bien entretenue et surveillée, cette ferme d'épandage est, d'après le poids de la preuve, insuffisante pour recevoir toutes les eaux de surface et les autres égouts dudit quartier Saint-Denis ;

Considérant que les faits ci-dessus ont déjà causé un tort sérieux à la demanderesse ; qu'il y a quelques opinions divergentes quant au danger que ces mauvaises odeurs peuvent être pour la santé, mais que la très grande majorité des hommes de l'art entendus comme témoins déclarent que ces odeurs infectes sont très dangereuses et peuvent occasionner des maladies contagieuses ; qu'il n'est pas

with the rules of art, upon a vast territory belonging to it, in order to drain the whole of St. Denis ward which could be drained properly only by this system which has been adopted with great success both in the United States and in Europe ; that Defendant has never been notified of the bad condition of its sewage farm and that it has been impossible, for upwards of three months, on account of the intense and continuous cold weather, to ascertain such bad condition and remedy the same ; that said City of Montreal has always been ready to maintain its sewage farm in very good condition, and upon receiving the demand for an injunction, which took it by surprise, gave immediate instructions to that effect ; that this system of drainage has been in operation for about five years, and no complaints have ever been made ; that said Defendant had said system constructed upon its own territory after having been duly authorized by the Legislature to that effect, and having obtained permission from the proper authority ; it has spent a large sum of money thereon and could not change the system without the outlay if at least half a million dollars, to run it either into the St. Lawrence or in the Ottawa river.

Whereas said Defendant prays for the dismissal of said petition ;

Considering that Defendant has undoubtedly the right to carry, through its main sewers, all the water proceeding from the melting of the snow or rain, and all surface waters and to carry them through its own property, but has not the right to empty them into an authenticated ditch that crosses a neighboring municipality, which stream or ditch was not constructed for that purpose and is not under Defendant's control ; that Defendant might allow that portion of said waters, whose flow is facilitated by the natural declivity of the land, to empty therein, but without doing any artificial work that might increase the charge of lower lands ; that in the present case, however, if only surface waters were permitted to run into said authenticated ditch, the injury would not be grievous enough to justify the granting of an interlocutory injunction, but Defendant collects and receives also in its main sewers not only the surface waters of said St. Denis ward, but collects and receives also all the filth from all the other sewers of said ward, including refuse water and excrements proceeding from water-closets ; that Defendant has established and put into operation near the limits of Plaintiff's territory, a sewage farm, which, if always kept in good working order, would be sufficient to receive refuse water and excrements coming from water-closets, without causing serious injury or lasting damage, but that this sewage farm is inadequate during certain seasons of the year to receive surface waters at the same time ; in the spring time, after the melting of snow and after heavy rains, all the sewers thus united, partially overflow the sewage farm before having been purified and their contents roll into the authenticated ditch that crosses Plaintiff's territory, polluting its water and scattering foul odors in the vicinity ; that Plaintiff has had more cause for complaint during the past months, owing to the fact that the sewage farm had not been kept in good condition and on account of its working not having been properly attended to ; that even were it well cared for and looked after, said sewage farm is, according to the evidence, inadequate to receive all surface waters and other drainage from said St. Denis ward ;

Considering, that the above facts have already caused serious injury to Plaintiff ; that there exist certain conflicting opinions as to these noxious odors affecting health, yet the great majority of medical experts heard in evidence, declared that these foul odors are very dangerous and may cause contagious diseases ; that it is not disputed that these odors render living in certain dwellings, built near the ditch in question, not only disagreeable, but at times even impossible ;

Considering, that it would also be very dangerous and almost impossible to compel Defendant to cease, within a short delay, running as—it is doing now, its sewage of refuse water and excrements from St. Denis ward ; that if Defendant emptied surface waters elsewhere, and maintained its sewage farm in good working order, Plaintiff might escape serious injury ; that said authenticated ditch should, without delay, be cleaned ;

Considering, that it would, during this season, be comparatively easy to take the means to perform the necessary work, to carry the St. Denis ward surface waters otherwise

contesté que ces odeurs rendent le séjour non seulement désagréable mais même quelques fois impossible dans certaines habitations construites près du ruisseau en question ;

Considérant qu'il serait aussi très dangereux et presque impossible de forcer la défenderesse de cesser sous un court délai de conduire comme elle le fait maintenant les égouts du quartier Saint-Denis provenant des eaux ménagères et des cabinets d'aisances ; que si la défenderesse faisait écouler ailleurs les eaux de surface et maintenant en bon état de fonctionnement sa ferme d'épandage, la demanderesse ne saurait éprouver de tort sérieux ; qu'il devrait aussi être procédé sous un court délai au nettoyage et curage du ruisseau verbalisé en question ;

Considérant qu'il serait relativement facile pendant cette saison de prendre les mesures et faire les travaux nécessaires pour faire écouler les eaux de surface du quartier Saint-Denis autrement que par les égouts collecteurs qui reçoivent les eaux ménagères et les autres égouts ;

Considérant que la demanderesse a établi les allégations essentielles de sa requête ;

Considérant que sans le bénéfice d'une injonction comprenant du moins partie des conclusions de la demanderesse, cette dernière souffrira un tort sérieux et des dommages irréparables ;

Ordonne l'émission d'une injonction interlocutoire enjoignant à la défenderesse, savoir à la Cité de Montréal et à ses officiers, représentants et employés, de cesser sous toutes peines de droit, jusqu'à ordre contraire, de conduire artificiellement les égouts provenant des eaux de surface, c'est-à-dire les eaux pluviales, celles de la fonte des neiges ou des sources naturelles qui peuvent se trouver dans le terrain, provenant de cette partie du quartier Saint-Denis qui s'égoutte naturellement par la pente du terrain du côté du territoire de la demanderesse, et de déverser lesdites eaux de surface dans ledit ruisseau verbalisé en question et ci-dessus désigné, de même que dans ou sur le territoire de la demanderesse, sous un délai de soixante jours à compter de la signification de ladite injonction. — ladite injonction à être signifiée à ladite défenderesse en même temps que le bref d'injonction à être émis en vue de l'action que la demanderesse entend prendre contre la défenderesse ; cette injonction n'est accordée que pour les eaux de surface qu'à la condition que la défenderesse maintienne en bon état de fonctionnement sa ferme d'épandage, et à la condition que dans les six semaines suivant la signification de l'injonction, la défenderesse fasse faire le nettoyage et curage du ruisseau verbalisé en question, pourvu toutefois que les municipalités où passe ledit ruisseau le lui permettent, et à la charge par la demanderesse de fournir un cautionnement de mille dollars, dépens réservés.

J. LAVERGNE, J.C.S.

RAFFORTS ANNUELS

DU CHEF DU SERVICE DES INCENDIES
POUR L'EXERCICE 1903.

A M. le Président et à MM. les Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

MESSIEURS,

En présentant mon rapport sur les opérations du service des incendies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1903, le quinzième depuis mon accession à la direction du corps des pompiers, ce m'est un sujet de vive satisfaction de vous signaler les résultats remarquables obtenus pendant l'année qui vient de s'écouler.

Ces résultats ont été obtenus quoique le nombre des appels aux pompiers ait dépassé de beaucoup le chiffre de toute année antérieure, et tout de même, les pertes subies ont été peu considérables.

C'est un argument sans réplique en faveur de la réduction des taux d'assurance, que l'Association des Assureurs s'entête à maintenir à des chiffres exorbitants et quasi prohibitifs que ne justifient pas les pertes qu'ils ont éprouvées depuis le désastre du Board of Trade.

Le nombre total des appels a été de 1,481, contre 1,134 en 1902, soit 344 en plus.

Ce total de 1,481 peut se subdiviser comme suit : 858 feux réels, 454 feux de cheminées et autres, où il n'y eut aucun

than through the main sewers that receive the refuse water and excrements ;

Considering that Plaintiff has established the material allegations of its petition ;

Considering, that without the benefit of an injunction embracing at least part of Plaintiff's conclusions, the latter will suffer serious injury and irreparable damages ;

Doth order that an interlocutory injunction issue enjoining said Defendant, to wit, the City of Montreal, its officers, representatives and employees, to cease, under the penalties of law, until otherwise ordered, to carry artificially the drainage, proceeding from surface waters, that is to say rain waters, those from the melting of snow or from natural sources that might be found in the land, or coming from that portion of St. Denis ward that drains itself naturally through the declivity of the land on that side of Plaintiff's territory, and to empty said surface waters in said authenticated ditch in question and herein above mentioned, as well as in or upon said Plaintiff's territory, within a delay of sixty days reckoning from the service of said injunction,—said injunction to be served upon said Defendant together with the writ of injunction to be issued in view of the action the Plaintiff intends taking against the Defendant; this injunction is granted for surface waters only, on condition that Defendant maintain its sewage farm in good working order, and on condition that within the six weeks from the service of said injunction, said Defendant causes said authenticated ditch in question to be cleaned, provided nevertheless that the municipalities through which said ditch passes, give said Defendant permission so to do, and on condition also that Plaintiff give security to the amount of \$1,000, costs reserved.

J. LAVERGNE, J.S.C.

ANNUAL REPORT

FROM THE CHIEF OF THE FIRE DEPARTMENT,
FOR THE YEAR 1903.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee,

GENTLEMEN,

In submitting my report on the operations of the Fire Department for the year ended 31st December 1903, the 15th since my appointment as Chief of the Fire Brigade, I am pleased to point out the remarkable results achieved during the past year.

These results were obtained notwithstanding the fact that the number of calls greatly exceeded that of any previous year, and in spite of this, the loss was slight.

This should induce the Underwriters to diminish the exorbitant and quasi-prohibitive rates exacted by them and which are not justified by the loss they have sustained since the Board of Trade disaster.

The total number of calls was 1481 as against 1134 in 1902, an increase of 344.

This total of 1,481 may be subdivided as follows : 858 actual fires, 454 chimney and other fires where no damage was caused, 19 false automatic alarms and 150 false alarms maliciously given.

As regards false alarms, it would be advisable to amend

dommages, 19 fausses alarmes automatiques et 150 fausses alarmes données malicieusement.

Sur ce chapitre des fausses alarmes, il serait bon d'amender le règlement qui a trait à ce délit criminel, de façon à permettre de punir plus sévèrement ceux qui s'en rendent coupables.

Nous avons répondu à 20 appels en dehors des limites de la Ville.

Nous avons à déplorer la mort de cinq personnes victimes des flammes.

107 chevaux ont péri dans les incendies.

Les incendies les plus sérieux de l'année sont les suivants:

10 janvier—Club Mont-Royal, rue Sherbrooke.

13 janvier—Imprimerie Guertin, 1676, rue Notre-Dame;

19 janvier—Peck, Benny Co., Clouterie, rue Mill;

29 janvier—R. Dalgleish, 18, rue de l'Hôpital;

7 mars—Vapeur "Montréal," 1 personne tuée, 150 blessées;

2 avril—Imprimerie Geo. Pinault, 1261, rue Sainte-Catherine.

24 mai—Cie R. Mitchell, Sainte-Cunégonde;

28 mai—Montreal Wool & Waste Co., 173, rue des Communes;

29 mai—Pont rue Sainte-Catherine, et entrepôts de foin de John Crowe;

25 septembre—Mme Valiquette, logement et écurie, 656 rue de Montigny;

15 novembre—Montreal Woollen Mills, berge du canal;

10 décembre—F.-C. Came, fournitures de chemins de fer, angle des rues Moreau et Ontario;

19 décembre—Dominion Cotton Mills, rue Notre-Dame.

Les statistiques, sous forme de tableau, etc., se trouvent plus loin, dans ce rapport.

Personnel et équipement

Le personnel et l'équipement de la brigade sont actuellement comme suit:

Personnel:

1 chef,
4 assistants.
1 officier-pourvoyeur.
1 secrétaire.

18 capitaines.
10 mécaniciens.
14 contremaires

2 " préposés aux échelles.
1 " voitures de sauvetage.
1 " de pompe chimique.

1 " tour-déluge.
95 pompiers de harnais et de boyaux.

46 " de 1^{re} classe.
31 " de 2^{me} "

5 " de 3^{me} "
7 ateliers de réparations.

Équipement:

15 voitures à tuyaux, (hiver), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,

3 traineaux 11, 12, 13, 14, 15.
8 traineaux à tuyaux, 16, 17, 18.

9 traineaux à tuyaux (de réserve), 1, 2, 4, 5, 6, 9, 13, 14,

9 dévidoirs d'été, dont deux doubles, 8, 9, 14, 15, 16, 17,

9 voitures 18, D. 2, 10.

9 voitures pour boyaux, 1, 3, 4 5, 6, 7, 11, 12, 13.

9 dévidoirs d'été (de réserve), 1, 2, 5, 6, 9, 13, 14, 15, 16.

4 échelles extensibles, 4, 6, 7, 8.

10 voitures d'échelles, 1, 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18.

11 pompes à vapeur (1 de réserve), 1, 3, 7, 10, 11, 12, 13,

2 15, 16, 17, 9 réserve.

2 pompes chimiques (1 de réserve).

2 voitures de sauvetage, 2, 4.

2 fourgons à charbon, 3, 4.

1 tour-déluge, 7.

50 extincteurs portatifs.

333 bâches de toutes sortes.

Douces de diamètre, comme suit:

Marque "Keystone" 20,094 pieds.

"Perfection" 5,527 "

"Revere" 3,000 "

"Maple Leaf" 573 "

"Paragon" 296 "

the by-law concerning this criminal offence so as to allow the imposing of a more severe punishment upon those who are guilty of the same.

We answered 29 calls outside of the City limits.

I regret to say that 5 persons perished in the flames.
107 horses were burnt at fires.

The most serious fires which occurred during the year are as follows:

January 10th.—Mount Royal Club, Sherbrooke, St.

January 13th.—Guertin's printing establishment, 1676 Notre-Dame St.

January 19th.—Peck, Benny & Co., nailery, Mill St.

January, 29th.—R. Dalgleish, 18 Hospital St.

March, 7th.—SS. "Montreal"; one loss of life; 150 persons injured.

April, 2nd.—Geo. Pinault's printing establishment, 1261 St. Catherine St.

May 24th.—R. Mitchell Co., St. Cunégonde.

May 28th.—Montreal Wool & Waste Co., 173 Common St.

May 29th.—St. Catherine street Bridge and John Crowe's hay sheds.

Sept. 25th.—Mrs. Valiquette, dwelling and stable, 656 de Montigny St.

Nov. 15th.—Montreal Woollen Mills, Canal bank.

Dec. 10th.—F. C. Came, railway supplies, corner Moreau & Ontario Sts.

Dec. 19th.—Dominion Cotton Mills, Notre-Dame St.

The statistical returns will be found hereunto annexed.

Staff and Equipment.

The staff and equipment of the Brigade as they now stand are as follows:

Staff:—

1 Chief.

4 Assistants.

1 Supply-officer.

1 Secretary.

18 Captains.

10 Engineers.

14 Firemen of Ladders.

2 " of Salvage.

1 " of Chemical.

1 " of Water-Tower.

1 Hose and Harness repairer.

95 1st. class Firemen.

46 2nd class Firemen.

31 3rd. class Firemen.

7 Repair Shop.

Equipment:

15 Hose-waggons (Winter), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,

12, 13, 14, 15.

3 Hose-Sleighs, 16, 17, 18.

8 Hose-reels (Summer) of which 2 double, 8, 9, 14, 15,

16, 17, 18. D. 2, 10.

9 Hose waggons, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13.

9 Hose reels (spare), 1, 2, 5, 6, 9, 13, 14, 15, 16.

4 Extension Truck Ladders, 4, 6, 7, 8.

10 Hook and Ladder Trucks, 1, 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16,

18.

11 Steam Fire Engines (1 reserve), 1, 3, 7, 10, 11, 12, 13,

15, 16, 17, 9 reserve.

2 Chemical Engines (1 reserve), 17.

2 Salvage Wagons, 2, 4.

2 Coal Wagons, 3, 4.

1 Water-Tower, 7.

50 Hand extinguishers.

333 Salvage covers, all kinds.

38,490 pieds de tuyaux en coton, doublure caoutchouc, 2½

pieds de diamètre, comme suit:

"Keystone" brand 29,094 ft.

"Perfection" brand 5,527 ft.

"Revere" brand 2,000 ft.

"Maple Leaf" brand 573 ft.

"Paragon" brand 296 ft.

Nouveaux postes et nouveaux appareils

Dans le cours des deux dernières années, pour satisfaire aux exigences des assureurs, des améliorations considérables ont été faites tant au matériel d'incendie qu'aux divers postes.

La construction de nouveaux postes et l'acquisition de nouveaux appareils permettent de dire que l'efficacité du service sera beaucoup augmentée lorsque tous les travaux en marche seront complétés; ce qui sera dans le cours du printemps de 1904.

Les améliorations en voie de se réaliser ont été, je puis bien le dire, préconisées par moi à diverses reprises, comme l'on pourra s'en rendre compte en feuilletant mes rapports antérieurs.

Je crois bon de donner ici, la liste des améliorations auxquelles je fais allusion plus haut:

Améliorations au Service des Incendies faites dans le cours des années 1902-1903

2 Pompes à incendie "Waterous" de 1,300 gallons postes Nos 1 et 3	\$13,450
3 Voitures d'échelles, postes Nos 3, 12, 13	4,572
6 Echelles extensibles, "Seagrave" de 55 pds	1,000
532 Pieds. Echelles simples	520
9 Voitures à tuyaux (Hose Waggon) postes Nos 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13	5,850
12 Traineaux à tuyaux (Hose Sleighs), postes Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 15	2,925
20,000 Pieds Tuyaux	15,000
150 Bâches	1,125
Poste nouveau, rue Fu'num	25,340
" Place d'Youville	40,061
" Rues Richmond et Richardson	21,061
Améliorations au poste No 12, rue des Seigneurs	10,215
Améliorations aux postes Nos 3, 4, 6, 8, 10	15,000
45 Pompiers en service. Coût annuel	24,750
2 Accessoires: tour-déluge pour échelles	520
1 Voiture à charbon, poste No 3	85
18 Extincteurs portatifs	324
4 Filets de sauvetage	116
3 Jeux-orifices-déluge	225
35 Avertisseurs sans clefs (service des alarmes)	2,275
	\$184,414

Lorsque les nouveaux postes seront complétés, le matériel d'incendie suivant devra être ajouté à celui que nous possérons déjà, pour les équiper convenablement, et un nombre suffisant de nouveaux pompiers enrôlés pour les desservir:

Poste Central.—1 Echelle aérienne de 85 pieds. 1 voiture à tuyaux.

Poste No 9.—1 Echelle aérienne de 85 pieds. 1 Pompe à vapeur de 1,000 gallons.

Poste No 10.—1 Voiture à tuyaux. 1 Voiture d'échelles.

Aussi tuyaux et bâches, 12 extincteurs portatifs et une pompe à vapeur de 1,000 gallons pour le poste No 10.

Il ne faut pas oublier non plus les chevaux, harnais et autres accessoires.

La situation du poste No 5, rue Sainte-Catherine, près Bleury, en fait un des plus importants de tous ceux que nous avons.

Il est sis au milieu d'édifices considérables, églises, collèges, théâtres et de magasins à rayons, remplis de marchandises et d'articles de toutes sortes, d'une valeur immense.

Pour la protection de toutes ces richesses, il faut de toute nécessité qu'un nouvel édifice, plus grand et mieux aménagé, soit construit pour remplacer le présent poste.

A l'heure qu'il est, le matériel d'incendie de ce poste ne comprend qu'une voiture à tuyaux et un dévidoir.

L'on comprendra que ce n'est pas suffisant et qu'un effort devra être fait pour améliorer cet état de chose.

Le poste No 18, (boulevard Saint-Denis), où nous sommes à bail, devra être transféré ailleurs, le 1er mai prochain, les propriétaires voulant en augmenter le prix de location à un chiffre hors de toute proportion avec la valeur de l'immeuble.

L'occasion serait peut-être excellente pour agiter la question de construire un nouveau poste où la Ville serait chez elle, un emplacement ayant été acheté dans le cours de l'année en prévision de cette nécessité.

Le loyer que nous payons présentement représente, à peu de chose près, l'intérêt sur le capital requis pour ériger un local convenable pour cette section de la Ville.

According to report of the superintendent of horses we have in service 117 horses.

New stations and apparatus.

During the past two years, in order to meet the requirements of the Underwriters, extensive improvements were made to the fire apparatus as well as to the different stations.

The construction of new stations and the acquisition of new apparatus will greatly increase the efficiency of the service when all the work in progress is completed, that is, in the spring of 1904.

The improvements now being carried out were urged several times by me, as will be seen by my previous reports.

The improvements above referred to are as follows.

Improvements made to the Fire Brigade, during the years 1902-1903.

2 1,300 gallons Waterous steam fire engines, stations 1 and 3	\$13,450
3 H. & L. Trucks, 3, 12, 13	4,572
6 Seagrave 55 ft. Extension Ladders	1,000
532 ft. wall ladders	520
9 Hose waggons, stations, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13	5,850
12 Hose Sleighs, stations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 15	2,925
20,000 ft. fire hose	15,000
150 Salvage covers	1,125
New station, Fullum street	25,340
New Station, Place d'Youville	40,061
New Station, Richmond and Richardson	21,061
Alterations to No. 12 station, Seigneurs St.	10,215
Alterations to Nos. 3, 4, 6, 8, 10	15,000
45 Active firemen, annual cost	24,750
2 Water Tower Ladder attachments	520
1 Coal wagon, No. 3	85
18 Hand Extinguishers	324
4 Jumping nets	116
3 Deluge sets	225
35 Keyless fire alarm boxes (F. A. Dept.)	2,275
	\$184,414

When the new stations are completed, the following fire apparatus will have to be added to our present plant, in order to equip them properly, and a sufficient number of firemen will have to be appointed for duty at the said stations.

Central Station—1 aerial ladder, 85 ft. 1 hose waggon.

No. 9 Station—1 aerial ladder, 85 ft. 1 steam engine, 1,000 gallons.

No. 10 Station—1 hose waggon, 1 Hand L. Truck. Also hose and salvage covers, 12 hand extinguishers and 1 steam engine (1,000 gallons), for No. 10 station.

Horses, harness, etc., will also have to be provided.

The location of No. 5 station, on St. Catherine St. near Bleury St., makes it one of the most important we have.

It is situated in the midst of large buildings, churches, colleges, theatres and stores filled with goods and articles of all kinds of an immense value.

In order to efficiently protect all this wealth, it is necessary that a new station, much larger and better equipped than the present one, be erected.

At the present time, there is, at this station, only 1 hose waggon and 1 reel.

This is not sufficient, and an effort will have to be made to improve this state of affairs.

No. 18 station, St. Denis Boulevard, which is rented by us will have to be removed elsewhere, on the 1st May next, the owners having decided to increase the rental to a figure out of proportion with the value of the premises.

This will give us an excellent opportunity to raise the question of constructing a new station, of which the City would be the owner, a site having been purchased during the year in anticipation of such contingency.

Qu'adviendrait-il si un incendie considérable se déclarait à bord d'un des grands transatlantiques qui visitent la métropole dans le cours de la saison de navigation, ou bien dans un des grands entrepôts chargés de marchandises? Dans le premier cas, le travail des pompiers ne pourrait absolument se faire que d'un point; le fleuve, naturellement, empêchant toute approche de ce côté, et dans l'autre, la proximité du fleuve serait encore un obstacle qui aurait les mêmes conséquences.

Pour obvier à cet inconvénient, il faut un bateau-pompe (fire boat) puissant, comme en possèdent plusieurs villes des Etats-Unis, entre autres, citées au hasard: New-York, Chicago, Milwaukee, Detroit, Buffalo, etc.

La Commission du Port a bien un remorqueur muni de puissantes pompes, pouvant rendre certains services en cas d'incendie, mais, il est évident, que son efficacité ne peut valoir celle d'un bateau construit spécialement pour cet objet. Le premier grand incendie qui éclatera rendra cette vérité plus saillante.

Je suis d'opinion que les Commissaires du Port devraient fournir un bateau-pompe complètement équipé, et qu'un arrangement intervienne entre eux et le service des incendies de Montréal à l'effet que ce dernier en ait la direction, lorsqu'un sinistre éclatera, réclamant le secours de ce puissant engin.

Conduits souterrains

La question de l'enfouissement des fils électriques semble prendre, de jour en jour, un regain de vigueur qui fait bien augurer pour la réalisation, à courte échéance, de ce projet désirable à tous les points de vue.

L'esthétique de la Ville y trouvera d'abord son profit, et les pompiers ne verront plus leur travail entravé par les toiles métalliques qui, en ce moment, couvrent les principales artères de la Ville.

Service de l'Aqueduc

Il est urgent que des bornes-fontaines, en grand nombre, soient placées dans les diverses parties de la Ville.

Je tiens aussi à attirer l'attention sur la faible pression d'eau que donne l'aqueduc dans le quartier LaFontaine.

Je crois que l'on pourrait remédier à cet état de chose en raccordant les tuyaux des rues transversales à la conduite provenant du haut niveau, qui passe dans la rue Rachel.

Valves pour bornes-fontaines

Je recommande fortement l'adoption des nouvelles valves qui s'adaptent aux bornes-fontaines et permettent aux pompiers de raccorder autant de jets que possible sans intervenir avec ceux qui y sont déjà placés.

Cette question mérite certainement une attention plus que passagère, et l'étude sérieuse qu'on voudra bien en faire, convaincra les plus sceptiques de la valeur incontestable de cette invention.

Service de la police

Nous n'avons eu qu'à nous louer des services de la police durant l'année; mais je crois que pour rendre plus efficace encore l'isolement forcé du public aux incendies, le cordon de garde qui doit encercler l'espace où opèrent les pompiers, devrait s'établir aux quatre points cardinaux et, dans chacune de ces directions, à une rue au-delà de celles qui entourent immédiatement l'édifice incendié.

Il est possible, cependant, que nos règlements ne permettent pas de mettre cette suggestion en pratique; de sorte que, si le doute exprimé est matériel, les règlements pourraient être amendés dans le sens indiqué plus haut.

Ecole d'entraînement

L'établissement d'une école d'entraînement, pour les jeunes gens qui aspirent à prendre du service dans le corps des pompiers, est une innovation qui s'impose et qui rendra de réels services.

Montréal, par sa population, l'étendue de son territoire et le grand mouvement commercial et industriel qui règne dans son enceinte, occupe aujourd'hui, outre sa position bien acquise de métropole au Canada, l'une des premières places parmi les villes considérables de l'Amérique.

Son rang et son importance lui tracent une route toute indiquée vers le progrès dans ses diverses manifestations.

Par sa réputation de ville moderne et progressive, Mont-

which might break out in this vicinity. However, this is not sufficient. What would happen if a big fire broke out on board one of the large transatlantic steamers, which visit the metropolis during the season of navigation, or in one of the warehouses filled with goods? In the former case, the work of the firemen could only be carried on from one point, the river, of course, rendering operations on that side impossible, and in the latter case, the proximity of the building to the river would be also, in almost every instance, an obstacle which would have the same consequences.

In order to obviate this inconvenience, we would require powerful fire boats, similar to those in use in several cities of the United States, among others, New York, Chicago, Milwaukee, Detroit, Buffalo, etc.

The Harbor Board have, it is true, a tug provided with powerful pumps, which could render assistance in case of fire; but it is clear that its efficiency cannot be equal to that of a boat built especially for this purpose.

I am of opinion that the Harbor Commissioners should provide a fire-boat, completely equipped, and that an agreement should be entered into between them and the Fire Department of Montreal, to the effect that the latter Department would have the direction thereof whenever a fire, requiring the assistance of this powerful engine, would break out.

Underground Conduits.

The question of placing all electric wires in underground conduits, I am pleased to state, is receiving all due attention, and it is to be hoped that this important project will be realized within a short time.

If this improvement is carried out, the condition of the City will greatly benefit thereby and the work of the firemen will no longer be hindered by the wire webs which cover the principal thoroughfares of the City.

Water-Works Service.

Hydrants are needed, in large numbers, in the different parts of the City.

I also beg to draw your attention to the low water pressure in LaFontaine ward.

I think this could be remedied by connecting the pipes of intersecting streets with the High Level main, in Rachel St.

Valves for Hydrants.

I would strongly recommend the adoption of the new hydrant valves, whereby the firemen could connect as many streams as possible without interfering one with another.

This question certainly deserves serious attention, and a careful study of the same will convince the most sceptical of the incontestable value of these valves.

Police Service.

The police have rendered us valuable assistance during the year, but I think that, in order to more efficiently exclude the public from fires, the cordon encircling the space where the firemen are working should be established at the four cardinal points, and, in each of these directions, at a street beyond those immediately surrounding the building on fire.

It may be, however, that our by-laws do not allow the carrying out of this suggestion, and if such is the case, the by-laws might be amended accordingly.

Training School.

The establishment of a training school for the young men desiring to enter the Fire Brigade is a matter which should be seriously considered.

Montreal by its population, the extent of its territory and its extensive trade, occupies at the present time, besides being the metropolis of Canada, a prominent place among the principal cities of America.

Its rank and, its importance require that it should follow the path of progress.

réal attire vers elle tous ceux qui recherchent la lumière sur des questions d'ordre ou d'intérêt publics, pour ne parler que de celles-là, parce que seules elles nous occupent en ce moment, pour, en définitive, faire bénéficier leurs concitoyens du résultat de leurs études et de leurs démarches.

C'est une conséquence logique de la position exceptionnelle qu'occupe Montréal, par rapport aux autres villes canadiennes.

Il ressort de ces quelques considérations, que rien ne doit être épargné pour mettre sur un pied d'aussi grande perfection que possible les divers services publics qui sont du domaine et de la compétence du Conseil Municipal de notre ville.

Je considère donc l'établissement d'une école d'entraînement non seulement comme une étape vers le progrès, mais aussi comme une nécessité.

Aujourd'hui, le débutant dans le corps des pompiers n'a, à très peu de chose près, d'autre école que celle de l'expérience acquise aux incendies auxquels son service l'appelle.

Le capitaine sous lequel il sert lui donne bien, il est vrai, les notions les plus élémentaires sur ce qu'il sera appelé à faire, mais cela ne suffit pas.

D'ailleurs, le capitaine ne pourrait pas, dans le branle-bas journalier et les complications qu'amènent le service, trouver le temps nécessaire pour inculquer au nouveau les principes de son métier. Et le voudrait-il, n'ayant pas lui-même suivi d'école, il serait fort embarrassé de le faire; sa bonne volonté ne pouvant suppléer à des leçons données méthodiquement et suivant un programme arrêté à l'avance.

Un instructeur compétent serait donc nécessaire, qui, après que les aspirants auraient subi et passé l'examen médical requis, leur ferait suivre un cours de gymnastique pratique; ce qui permettrait de se rendre compte des aptitudes physiques des sujets.

Dans ce cours serait enseigné la manière de monter et descendre dans les échelles, avec tuyaux et autres fardeaux, surtout les divers moyens à employer pour secourir les sinistrés.

Les principes de la science d'éteindre les incendies ferait partie du programme, ainsi que tout ce qui à rapport à l'organisation et à l'administration d'un corps de pompiers.

La durée du stage des aspirants dans cette école pourrait être fixée à un ou deux mois; après ce temps, le sujet jugé compétent serait inscrit au nombre des pompiers permanents.

En exigeant des candidats une instruction, au moins élémentaire, d'excellents officiers pourraient être formés, qui deviendraient de précieux auxiliaires pour le commandant du corps des pompiers.

Le système de recrutement en usage jusqu'à présent, n'a pas donné les résultats que l'on était en droit d'espérer.

En toute sincérité je puis dire qu'il n'y a pas eu, en aucun temps, de système bien défini.

L'on devrait donner au chef ses coudées franches dans le choix de ses hommes, ainsi que pour les promotions.

La science de l'extinction des feux prend, de jour en jour, une direction plus scientifique, et aux Etats-Unis il est question d'établir une école pour instruire et former des hommes aptes à diriger les corps de pompiers.

Des conférences sur divers sujets pourraient être données de temps à autre. Par exemple sur l'électricité, les explosifs, etc.

A propos des explosifs, un fait m'a vraiment frappé dernièrement, en lisant le compte rendu d'un grand incendie aux Etats-Unis.

Pour circonscrire l'incendie et arrêter la marche de ses ravages, l'on tenta de raser certains édifices au moyen de la dynamite. Ne connaissant pas la propriété qu'a ce terrible engin d'exercer sa puissance en-dessous, on le plaça dans les étages inférieurs au lieu de le déposer plus haut. Le résultat fut nul ou presque nul. Conséquence de l'ignorance.

Nous avons, je tiens à le reconnaître, un corps de pompiers composé d'hommes braves et dévoués; cependant comme tout est perfectible, il faut qu'à l'avenir une bonne partie de notre attention se dirige de ce côté.

Comme conclusion, je puis dire que l'uniformité dans l'entraînement de nos pompiers produirait des résultats admirables et ferait disparaître même toute apparence de confusion qui pourrait encore s'observer aux grands incendies.

Fonds de retraite

Si l'on veut bien me le permettre, je vais faire ici un appel en faveur du fonds de retraite des pompiers.

By its reputation of being a modern and progressive City, Montreal attracts all those who desire to be enlightened on questions of public interest (to speak only of these because they are the only ones now being dealt with), in order to give, later on, to their fellow-citizens the benefit of the results of their studies and observations.

This is the logical consequence of the exceptional position occupied by Montreal with regard to the other Canadian cities.

Therefore, every effort should be made to improve as much as possible the several public services under the control of the City Council.

I consider the establishment of a training school not only as a step in the path of progress, but also as a necessity.

At the present time, the beginner in the Fire Brigade has no other training than the experience he acquires at fires.

The captain under whom he serves gives him, it is true, the most elementary notions on the duties he will be called upon to perform, but this is not sufficient.

Besides, the Captain could not, in the daily rummage and complications attendant upon the service, find the necessary time to inculcate to the new comer the principles of his trade. And even if he desired to do so, he could not, having not himself attended any school; his good-will could not make up for lessons given methodically and according to a programme fixed beforehand.

It would therefore be necessary to appoint a competent instructor, who, after the candidates had passed the medical examination required, would give them lessons on practical calesthenics, thereby enabling us to judge of the physical aptitudes of the men.

In this course would be taught the manner of climbing and going down the ladders, with hose and other loads, but especially the different means of salvage.

The principles of the art of extinguishing fires would form part of the programme of studies, as well as everything connected with the organization and management of a Fire Brigade.

The enlistment system followed up to the present time has not given satisfactory results.

In all sincerity, I must say that there has never been any well defined system.

The appointment of new men as well as promotions should be left to the entire discretion of the Chief.

The art of extinguishing fires takes, from day to day, a more scientific direction, and in the United States it is proposed to establish a school, where the men, attending the same, could be given the requisite instruction and training so as to qualify them for the command of Fire Brigades.

Lectures on various subjects might be given, from time to time, for instance on electricity, explosives, etc.

With regard to explosives, a fact strongly impressed me, recently, while reading the account of a big fire in the United States.

In order to limit the fire and stop its progress, an attempt was made to demolish certain buildings by means of dynamite. Not knowing that one of the peculiarities of this explosive is to exercise power downwards, the firemen placed it in the lower stories instead of putting it in the upper part of the buildings. The result was null or almost null. Consequence of ignorance.

We have, I am pleased to say, a Fire Brigade composed of brave and devoted men. However, as everything is perfectible, due attention will have to be given to this matter.

I may add that uniformity in the training of our firemen would give admirable results and remove all appearance of confusion which might still be observed at big fires.

Superannuation Fund.

With your permission, I will make, here, an appeal in favor of the Firemen's Superannuation Fund.

Depuis 1899, la Ville, pour aider la nouvelle fondation d'un fonds de retraite pour les pompiers, permit que quelques invalides du service continuassent à émarger au budget de la municipalité, pour une somme équivalant à la moitié des gages qu'ils recevaient en service actif.

En décembre dernier, ce privilège fut aboli pour cause d'économie. Cette action met l'Association de Bienfaisance des Pompiers dans l'obligation de pourvoir elle-même au paiement des pensions que la Ville avait cru bon de payer jusque-là.

Ceci va nécessairement écorcher douloureusement le fonds de retraite de l'Association. C'est pourquoi je demande, au nom de la susdite Association, que la Ville veuille bien continuer à l'aider en souscrivant annuellement une somme suffisante pour payer, au moins en partie, la pension de ceux dont l'on a biffé les noms de la liste de paie en décembre dernier.

Le fonds de retraite est appelé à rendre, avant longtemps, de précieux services, en permettant de retraiter les pompiers dont l'âge, la santé ou les infirmités ne leur permettent plus de rendre un service efficace.

La gêne de l'Association n'est que temporaire, car le fonds de retraite n'est encore qu'à son début, et bientôt les sommes versées par les pompiers suffiront pour lui permettre de satisfaire à toutes ses obligations.

Je ne puis laisser passer cette occasion sans mentionner la mort de MM. F.-H. Badger et F.-X. Gauthier, respectivement surintendant et sous-surintendant du service des alarmes d'incendie, et déposer sur leurs tombes à peine fermées un juste tribut d'hommage.

La disparition de ces deux hommes de bien a été le signal de l'expression générale de sentiments non équivoques de regrets sincères.

Leurs qualités morales et intellectuelles, leurs connaissances et leur assiduité en faisaient deux fonctionnaires modèles.

Malgré les quelques différents qui se sont soulevés durant l'année au sujet de certaines questions d'ordre administratives ou autres, j'aime à croire qu'ils n'étaient inspirés par d'autres motifs, et je déclare que ce sont les miens que ceux de promouvoir et de sauvegarder les intérêts et le bien-être du service des incendies.

En terminant, je dois reconnaître les bons services rendus par les sous-chefs, les officiers et tous les membres du corps des pompiers. A vous, messieurs, j'offre mes remerciements pour les excellents procédés dont vous avez cru devoir user envers moi.

A M. le Président, je désire exprimer ma vive gratitude pour l'oreille attentive qu'il m'a toujours prêtée en toutes circonstances, lorsque je dus avoir recours à ses conseils et à son expérience.

Le tout respectueusement soumis.

Z. BENOIT,

Chef du corps des pompiers.

QUARTIERS GÉNÉRAUX,

HÔTEL DE VILLE,

MONTRÉAL, LE 12 AVRIL, 1903.

CLASSIFICATION DES PLACES D'AFFAIRES, MAISONS D'HABITATION, ETC.

où des incendies se sont déclarés durant l'année 1903.

Salles d'armes	1	Four à chaux	1
Asiles	2	Cies lithographiques . . .	3
Salles d'encan	2	Clos de bois de construction	5
Banque	1	Magasins de vins et liqueurs (en gros)	2
Fabriques de sacs	2	Fabrique de pâtes alimentaires	1
Boulangeries	6	Boîtes à fumier	8
Boutiques de barbiers	5	Agent commercial	1
Fabrique de literie	1	Fabriques de machines	2
Fabrique de biscuits	1	Magasins d'articles de marine	2
Boutiques de forgerons	3	Magasins de modes	6
Fabriques de chaudières	4	Fabriques de clous	2
Maisons de pension	8	Bâtiments en construction	2
Fabriques de couvertures de chaudières	3	Couvent de religieuses	1
Boutique de décrotteur	1	Bureaux	10
Fabriques de boîtes, portes et chassis	5		
Ponts	5		
Brasseries	2		

Since 1899, the City, in order to aid the new foundation of a superannuation fund for the firemen, authorized the continuation of the payment to some invalids, out of the City's funds, of a sum equal to $\frac{1}{2}$ of the wages received by them in active service.

In December last, this privilege was abolished for the sake of economy. This action places the Firemen's Benefit Association under the obligation of providing, out of its own funds, for the payment of the pensions which the City had judged proper to pay so far.

This will, of course, tax heavily the superannuation fund of the Association, and I would therefore respectfully ask, on behalf of the said Association, that the City continue to help it, by appropriating, each year, a sum sufficient to pay, at least in part, the pension of those whose names were struck from the pay-list in December last.

The superannuation fund will ere long be of valuable service, inasmuch as it will enable us to superannuate the firemen whose age, health or infirmities prevent them from doing efficient duty.

The straightened circumstances of the Association are temporary. The superannuation fund is only at its beginning and in the near future the sums contributed by the firemen will suffice to enable the Association to meet all its obligations.

I cannot allow this opportunity to pass without referring to the demise of Messrs. F. H. Badger and F. X. Gauthier, Supt. and Asst. Supt., respectively, of the Fire Alarm Dept., and without rendering to their memory a just homage.

The demise of these two upright men has provoked a general expression of deep and sincere regret.

Their moral and intellectual qualities, their knowledge and their assiduity made them model officials.

In spite of the few differences which occurred during the year, in connection with certain administrative and other questions, I trust they were inspired by no other motive (and such was the case as far as I am concerned) than that of promoting and safeguarding the interests and welfare of the Department.

In conclusion, I desire to express my high appreciation of the services rendered by the Sub-Chiefs, officers, and all the members of the Fire Brigade. To you, Gentlemen, I beg to offer my thanks for the courteous manner in which you have treated me during the year.

To the Chairman, I desire to express my deep gratitude for the kindness he has shown me, under all circumstances, whenever I had to ask for his advice or to avail myself of his wide experience.

The whole respectfully submitted.

Z. BENOIT,

Chief of the Fire Brigade.

HEADQUARTERS, CITY HALL,

MONTRÉAL, 12TH APRIL, 1903.

CLASSIFICATION OF BUSINESS, DWELLING HOUSES, ETC.

Where Fires occurred during the year 1903.

Armoury	1	Dispensary	1
Asylums	2	Dress Makers' Establishment	1
Auction Rooms	2	Dry Goods Wholesale	9
Banks	1	Dry Goods, retail	1
Bag Factories	2	Driving Park	3
Bakeries	6	Drug Stores, wholesale	1
Barber Shops	5	Drug Stores, retail	15
Bedding Factory	1	Drying Kilns	29
Biscuit Factory	1	Dumps	1
Blacksmith Shops	1	Dwellings	13
Boiler Shops	3	Dye Works	1
Boarding Houses	8	Electric Poles	6
Boiler Covering Works	3	Express Waggon	8
Boot Black Establishment	1	Fancy Work Stores	6
Box, door and sash factories	5	Fences	1
Bureaux	10	Foundries	5

Briquetterie	1	Hors la ville	5	Bridges	5	Fruit Stores	6
Fonderies de cuivre	4	Magasins de peinture	4	Breweries	2	Furriers, wholesales	2
Etaux de bouchers	6	Peinture huile et vitres (en gros)	2	Brick Yard	1	Fur and Hat Stores	4
Hangar à bateaux	1	Parcs	4	Brass Works	4	Furniture Stores	4
Jeu de quilles	1	Fabrique de papier	1	Butcher Shops	6	Freight Cars	8
Chars électriques	21	Magasin de fournitures photographiques	1	Boat House	1	Freight Sheds	3
Fabriques de sucreries	5	Magasin de fournitures		Bowling Alleys	1	Fire Station	1
Ateliers de voitures	3			Cars, Electric	21	Gardens	2
Ateliers de charpenterie	3			Candy Stores	5	Gentlemen's furnishing stores	3
Eglises	3			Carriage Factories	3	General Store	1
Magasins de cigares	6			Carpenter Shops	2	Ginger Ale Factory	1
Maisons de club	3			Cigar Stores	3	Grain Store	1
Drapiers (en gros)	5			Churches	6	Grocery Stores	20
Elévateur de charbon	2			Club Houses	5	Green Houses	3
Clos de charbon	1	Salle de trou-madame, (pool)	1	Clothiers, wholesale	2	Grain Elevator	1
Collèges	4	Magasin de volailles	1	Coal Towers and Clams	1	Hay and Straw Sheds	4
Entrepôt frigorifique	2	Magasin de chiffons	1	Coal Yards	4	Hay Carts	2
Couvents	1	Restaurants	21	Colleges	2	Hardware Stores	5
Confisseries	2	Fabriques de caoutchouc	3	Cold Storage	2	Hen house	1
Tonnelleries	2	Voies de chemin de fer	2	Convents	2	Hospitals	3
Coton et étoupe	4	Gare de chemin de fer	1	Confectionery Stores	2	Hotels	17
Fabrique de coutellerie	1	Laminoir	1	Cooper Shops	4	Jewellers' Stores	2
Magasin chinois	1	Fabrique de cordages	1	Cotton Wool and Waste	2	Junk Stores	2
Hôtel chinois	1	Ruines de bâtiments in- cendiés antérieure- ment	3	Cutlery Factory	1	Ladies' Clothing Facto- ries	4
Fabrique de cigarettes	1	Atelier de chemin de fer	1	Cement Works	1	Lanes	7
Filature de coton	1	Sellerie (en gros)	1	Chinese Store	1	Laundries	12
Salle de danse	1	Ateliers de selliers	2	Chinese Hotel	1	Lime Kiln	1
Salles à manger	1	Scieries	7	Cigar Factory	1	Lithographing Cos.	3
Dispensaire	1	Ecoles	5	Cotton Mill	1	Lumber Yards	5
Magasin de modiste	1	Hangars	62	Dance Hall	1	Smelting Works	3
Marchand de nouveau- tés (en gros)	1	Navires	2	Liquor Stores, whole- sale	2	Smoke-House	1
Marchands de nouveau- tés (en détail)	9	Patinoir	1	Macaroni Factory	1	Shirt Mfg. Cos.	2
Champ de course	9	Bateaux à vapeur	2	Manure Bins	8	Shoe Stores	4
Pharmacies (en gros)	3	Hauts fourneaux	3	Manufacturers' agent	1	Shoemaker Shops	2
Pharmacie (en détail)	1	Fumoir	1	Machine Shops	2	Shoe Factories	4
Fours à sécher	2	Chemiseries	2	Marine Stores	2	Sidewalks	6
Dépotoirs	15	Magasins de chaussures	4	Millinery Stores	6	Soap and Polish Stores	2
Habitations	589	Cordonneries	2	Nail Factories	2	Spring Works	1
Teinturerie	1	Manufactures de chaus- sures	4	New Buildings	4	Sewing Machine Store	1
Poteaux électriques	13	Trottoirs	6	Nunnery	1	Stables	51
Voiture-Express	1	Magasins de savon, etc	2	Offices	10	Storage	6
Magasins d'articles de fantaisie	6	Fabrique de ressorts	1	Outside City	5	Stationers' Stores	4
Clôtures	8	Magasin de machines à coudre	1	Paint Stores	4	Streets	14
Fonderies	6	Ecuries	51	Paint, oil and glass, wholesale	2	Tailor Shops	7
Magasins de fruits	6	Entrepôts	6	Parks	4	Toy Stores	2
Fourrures (en gros)	2	Magasins de papeterie	4	Paper Box Factory	1	Theatres	2
Magasins de fourrures et de chapeaux	4	Rues	14	Photographer Store	1	Tar Paper Factory	1
Magasins de meubles	4	Ateliers de tailleur	7	Picture Framers	3	Tree on Fire	1
Chars à fret	4	Magasins de jouets	2	Plumber Shops	7	Tree Uprooted	1
Remises à fret	8	Théâtres	2	Police Station	1	Trunk Stores	2
Poste de pompiers	3	Fabrique de feutre	1	Provision Stores	2	Taking lineman from Pole	1
Jardins	1	Arbre en feu	1	Printing Houses	11	Unfinished Houses	2
Mercerises	2	Arbre déraciné	1	Pool Room	1	Upholsterers' Shops	2
Magasin général	3	Magasins de valises	2	Poultry Store	1	Vacant Houses	9
Fabrique de bière de gingembre à grain	1	En descendant d'un po- teau un réparateur de fils électriques	1	Rag Storage	1	Vacant Lots	25
Epiceries	20	Maisons inachevées	2	Restaurants	21	Vacant Stores	5
Sérves	20	Magasins de meubles	2	Rubber Factories	3	Varnish Factory	1
Élevateur à grain	3	Maisons vacantes	9	Railway Tracks	2	Warehouse	1
Hangars à foin et à paille	4	Lots vacants	25	Railway Station	1	Wood Yard	1
Magasins à foin	2	Magasins vacants	5	Rolling Mill	1	Wood and Coal Yards	6
Magasins de quincaillerie	5	Fabrique de vernis	1	Rope Works	1	Woolen Mills	2
Poulailleur	5	Lieu d'emmagasinage	1	Ruins, late Fires	3	Wharves	2
Hôpitaux	3	Clos de bois	1	Round House	1	Yards	12
Hôtels	3	Clos de bois et charbon	6	Saddlery, wholesale	1	Total	1314
Magasins de bijouterie	17	Laineries	2	Saddler Shops	2	Add False Alarms	144
Magasins de bric-à-brac	2	Quais	2	Saw Mills	7	Tel. False Alarms	6
Fabrique de vêtements de dames	2	Cours	12	Schools	5	Aut. False Alarms	19
Ruelles	4	Fausses alarmes	144	Sheds	62	Total	1,481
Buanderies	7	Alarmes par téléphone	6	Ships	2		
	12	Alarmes automatiques	19	Skating Rink	1		
				Steam Boats	2		
		Total	1,481				

CAUSES DES INCENDIES ET DES ALARMES,
DURANT L'ANNEE 1903.

Fausses alarmes automatiques	19	Automatic False Alarms	19
Explosions par l'acide	3	Acid Explosion	3
Refoulement de la fumée dans tuyaux de cheminées	38	Back Draught	38
Four surchauffé	1	Bakers' Ovens	1
Explosions par la benzine	3	Benzine Explosions	2
Feux de joie	3	Bon Fires	3
Feux mis à du papier	6	Burning Paper	6
Feu de forêt	1	Bush Fires	1
Manque de soin dans le maniement des lampes	19	Carelessness with Lights	19
Manque de soin dans le maniement des allumettes	28	Carelessness with Matches	28
Chat dans un arbre	1	Cat in tree	1
Enfants jouant avec des allumettes	41	Children with Matches	41
Cheminées	277	Chimneys	277
Cigares et pipes	12	Cigar and Pipe smoking	12
Explosion par l'huile de pétrole	1	Coal Oil Explosion	1
Explosions de poèles à pétrole	2	Coal Oil Stove Explosions	2
Ecroulement de bâtiments	1	Collapse of Building	1
Vêtements sur des poèles	4	Clothes on Stoves	4
Poèles défectueux	2	Defective Stoves	2
Séchage de plâtre	8	Drying Plaster	8
Séchage de bois sur poèles	5	Drying Wood on Stoves	5
Electricité	36	Electricity	36
Fausses alarmes	144	False Alarms	144
Fausses alarmes par téléphone	6	False Alarms, Telephone	6
Feux rallumés	15	Fires Rekindled	15
Friction de machines	3	Friction of Machinery	3
Pétards	5	Fire Crackers	5
Becs de gaz	12	Gas Jets	12
Fuites de gaz	4	Gas Leaks	4
Explosions de gaz	4	Gas Explosions	4
Explosions par la gazoline	12	Gasoline Explosions	12
Explosions de poèles à gazoline	8	Gasoline Stove Explosions	8
Explosions d'engins à gazoline	2	Gasoline Engine Explosions	2
Cendres chaudes	26	Hot Ashes	26
Charbons chauds	4	Hot Coals	4
Soupçon de crime d'incendie	5	Incendiary	5
Explosions de lampes	38	Lamp Explosions	38
Lampes renversées	11	Lamps Upset	11
En allumant les feux	9	Lighting Fires	9
Tramway surchauffé	1	Overheated Cars	1
Chaudières surchauffées	5	Overheated Boilers	5
Fournaises surchauffées	24	Overheated Furnaces	24
Grilles surchauffées	2	Overheated Grates	2
Poèles surchauffés	39	Overheated Stoves	39
Tuyaux de poèle surchauffés	23	Overheated Stove Pipes	23
Plombiers avec bougie	2	Plumbers with Candle	2
Fournaises de plombiers	2	Plumbers Furnaces	2
Pots de graisse	16	Pots of Grease	16
Pots de goudron	16	Pots of Tar	16
Pots de vernis	2	Pots of Varnish	2
Grille de foyer surchauffée	1	Reflection from Grate	1
Rebuts en feu	7	Rubbish on fire	7
Copeaux trop près du poèle	1	Shavings too near Stove	1
Fumant au lit	2	Smoking in Bed	2
Etincelles provenant de cheminées	4	Sparks from Chimneys	4
Etincelles provenant de forges	3	Sparks from Forges	3
Etincelles provenant de fournaises	1	Sparks from Furnaces	1
Etincelles provenant de locomotives	15	Sparks from Locomotives	15
Echappement de vapeur	7	Steam Escaping	7
Tuyaux de poèles en feu	33	Stove pipes on fire	33
Tuyaux de poèles tombés	3	Stoves Upset	3
Combustion spontanée	18	Spontaneous Combustion	18
Soufre	1	Sulphur	1
Monceau de neige	1	Snow Drifting	1
Chaudière trop près du plancher	1	Steam Boiler too near floor	1
Dégellement des tuyaux à l'eau	16	Thawing Water Pipes	16
Dégellement des tuyaux à gaz	1	Thawing Gas Pipes	1
Causes inconnues	411	Unknown	411
Vermine	6	Vermilion	6
Vent	1	Wind	1
Grand total	1,481	Grand Total	1,481

DELIBERATIONS

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 22 avril

Sont présents : MM. les échevins Vallières, président, Payette, Carter, Ekers, L.-A. Lapointe et DeSerres.

—Une délégation municipale de Saint-Henri de Montréal, composée de Son Honneur le maire Guay, de MM. les échevins Ethier, Labrèche et Fortier, se présente devant la Commission au sujet de la subdivision de la propriété appartenant à la Ville de Montréal et qui est située dans la municipalité de Saint-Henri.

Résolu: Que la prise en considération de cette question soit différée et que le greffier de la Ville soit prié de transmettre au maire de Saint-Henri copie des plans de ladite propriété.

—Une délégation du comité du Monument Crémazie, composée de l'hon. J.-D. Rolland, MM. Gonzalve Desaulniers, J.-X. Perrault, Ubald Garand et R. Lacroix, se présente devant la Commission et demande à la Ville une subvention de \$1,000, pour aider à l'érection dudit monument. Suggestion est faite à ces messieurs de soumettre leur proposition à la Commission des Parcs et Traverses qui fera rapport au Conseil, de la manière ordinaire.

—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie, recommandant la construction d'un égout dans la rue Maisonneuve, à partir de l'extrémité de l'égout maintenant en service jusqu'à la rue Sherbrooke.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

—Soumis un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage re l'assurance de feu le pompier McDonald.

Résolu: De souscrire à ce rapport, le montant de ladite assurance devant être pris sur le fonds de réserve.

—Soumis un rapport de la Commission des Marchés au sujet de la garantie que doivent fournir les clercs.

Renvoyé à la sous-commission re garantie des employés.

—La sous-commission re la demande de M. P.-M. Adhémar dépose certaines recommandations au sujet des nouvelles fonctions de M. Adhémar.

—Sur proposition de M. l'échevin Carter, M. Phillip-J. Elliott est nommé percepteur dans le département de la trésorerie, son salaire devant commencer à courir le 1^{er} mai prochain, à condition toutefois qu'il subisse l'examen réglementaire.

—Les avocats de la Ville font rapport au sujet de la réclamation de Madame McAllister re le partage de la somme à laquelle ont droit les héritiers de feu son fils.

Résolu: De recommander le paiement dudit montant, tel que recommandé par les avocats de la Ville, à condition cependant qu'une garantie suffisante soit donnée à la Ville.

—L'ingénieur-surintendant de l'Hôtel de Ville répond à certaines questions posées par M. l'échevin Hébert à l'assemblée du Conseil du 18 avril.

—M. Ethier, l'un des avocats de la Ville, représente à la Commission l'importance qu'une délégation municipale aussi forte que possible aille à Québec pour surveiller la passation des amendements à la Charte.

Il est

Résolu: De faire en sorte d'envoyer à Québec autant de délégués que possible, choisis parmi les membres suivants du Conseil, pour surveiller les intérêts de la Ville : Son Honneur le maire, MM. les échevins Vallières, Ekers, Lapointe, (L.-A.) DeSerres, Larivière, Bastien, Dagenais, Robillard, Hébert, Leclaire, Duquette, MM. Atwater et le contrôleur de la Ville, M. Bélanger, assistant-inspecteur de la Ville, M. Bienvenu, inspecteur du Revenu et M. Bauset, assistant-greffier de la Ville, au cas où M. le greffier de la Ville serait incapable de se joindre à cette délégation.

—Soumis un rapport de la Commission d'Hygiène et des Statistiques, demandant un crédit de \$300, pour réparer l'hôpital des varioleux, rue Moreau.

Résolu: De souscrire à ce rapport, ledit montant devant être pris sur le fonds de réserve.

—Soumise une lettre des avocats de la Ville suggérant que M. Weir soit nommé commissaire en expropriation re rue Sainte-Catherine, au lieu de M. Poirier, afin de partager le travail d'expropriation entre les deux recorders.

Résolu: De faire rapport au Conseil dans ce sens.

—Soumis un état des opérations du département de MM.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting, held 22nd April.

Present : Ald. Vallières, chairman, Payette, Carter, Ekers, Lapointe (L. A.) and DeSerres.

—A deputation from the municipal Council of St. Henri de Montreal, composed of His Worship the Mayor, Mr. Guay, Ald. Ethier, Labrèche and Fortier appeared before the Committee in connection with the subdivision of the land belonging to the City of Montreal and situated in the municipality of St. Henri.

Resolved: That consideration thereof be deferred and that the City Clerk be instructed to transmit to the Mayor of St. Henri a copy of the plans of said property.

—A deputation of citizens, members of the Crémazie Monument Committee, appeared before the Committee and asked for a grant of \$1,000 towards the erection of said monument, said deputation being composed of Hon. J. D. Rolland, Messrs. Gonzalve Desaulniers, J. X. Perrault, Ubald Garand and R. Lacroix. It was suggested that the deputation submit their proposal to the Parks and Ferries Committee for a report to Council in the customary way.

—Submitted and read a report from the Fire & Light Committee recommending the construction of a sewer in Maisonneuve street, from end of existing sewer to Sherbrooke street.

Resolved: To concur.

—Submitted and read a report from the Fire and Light Committee re insurance of late fireman McDonald.

Resolved: To concur, the amount of said insurance to be charged against the Reserve Fund.

—Submitted and read a report from the Market Committee in connection with the guarantee to be paid, by market clerks.

Referred to the Sub-Committee re guarantee of employees.

—The Sub-Committee in connection with the demand of P. M. Adhémar offered certain recommendations in connection with the new duties to be assigned to Mr. Adhémar.

Laid on the table.

—On motion of Ald. Carter, Mr. Phillip J. Elliott was appointed collector in the City Treasurer's Department, his salary to be computed from the 1st. of May next conditionally however that he shall undergo the customary examination.

—The City Attorneys reported in connection with the claim of Mrs. McAllister re distribution of the money to which the heirs of her late son are entitled.

Resolved: To recommend the payment of said amount as suggested by the City Attorneys, conditionally however that sufficient guarantee be given to the City.

—The Superintendent of the City Hall building replied to certain questions put by Ald. Hébert at a meeting of Council held on the 18th of April.

Resolved: To submit the same to Council.

—M. Ethier, joint City Attorney, urged upon the Committee the necessity of sending to Quebec as efficient a delegation as possible in connection with the Charter amendments.

It was

Resolved: To endeavour to send to Quebec as many as possible among the following members of Council to look after the interests of the City : His Worship the Mayor, Ald. Vallières, Ekers, Lapointe, (L. A.) DeSerres, Larivière, Bastien, Dagenais, Robillard, Hébert, Leclaire, Duquette, Messrs. Atwater and the City Comptroller, Mr. Bélanger, joint Deputy City Surveyor, Mr. Bienvenu, Inspector of licenses, and Mr. Bauset, Asst. City Clerk in the event of the City Clerk being unable to attend.

—Submitted and read a report from the Hygiene and Statistics Committee for an appropriation of \$300, to repair the smallpox hospital on Moreau street.

Resolved: To concur, said amount to be charged against the Reserve Fund.

—Submitted and read a letter from the City Attorneys suggesting that Mr. Weir be appointed Commissioner in expropriation re St. Catherine street, in lieu of Mr. Poirier, in order that the work connected with expropriation may be evenly divided among both recorders.

Resolved: To report to Council accordingly.

—Submitted and read statement from Messrs. Coyle &

Coyle et Tétreau, avocats, et une lettre de M. Bienvenu, inspecteur du Revenu, au sujet d'une requête de l'Armée du Salut, demandant une subvention.

Déposés sur le bureau.

—Le président du Bureau des Cotiseurs demande un dactylographie pour son département.

Résolu: D'autoriser la sous-commission des Impressions à en acheter un.

—M. N. Circé demande une position dans le service civique.

Déposée sur le bureau.

—M. l'échevin Lapointe attire l'attention de la Commission sur le fait qu'une omission a été faite dans les minutes de la dernière assemblée au sujet de la nomination d'encantereurs pour la vente de matériaux de construction provenant des expropriations des rues Saint-Laurent et DeMontigny.

Résolu: Dé nommer M. Walter M. Kearns pour vendre les matériaux de construction de la rue Saint-Laurent, et MM. Marcotte Frères pour vendre ceux de la rue DeMontigny.

—MM. S. Mondou, Geo. Daveluy, Normandin & Desrosiers demandant le patronage d'une part des assurances de la Ville.

Déposé sur le bureau.

—Le secrétaire du Bureau des Réclamations attire l'attention de la Commission sur le gros montant réclamé par les contribuables de la municipalité de Verdun au sujet de l'inondation récente de leurs propriétés.

Renvoyé aux avocats de la Ville avec prière de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la Ville.

—Soumis un extrait des minutes de l'assemblée du Conseil du 18 avril, demandant certaines informations *re* la Gazette Municipale.

Renvoyé à la sous-commission de la Gazette Municipale pour examen et rapport.

—Soumis un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et des Statistiques, demandant qu'un mois de salaire soit accordé à M. A. Beardsell.

Déposé sur le bureau.

—Soumise une réquisition du surintendant de l'Hôtel de Ville pour fournitures.

Résolu: D'autoriser le surintendant à acheter les fournitures requises.

—Soumis un rapport de la sous-commission *re* propriétés civiques, recommandant que des propriétés sises rues Centre, Richardson et Richmond, soient vendues à l'encheré,

Résolu: De sousscrire à ce rapport.

—Soumise une communication de la "Ocean Accident and Guarantee Corporation," concernant l'assurance sur la vie des pompiers.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

—Le contrôleur de la Ville informe la Commission qu'un contribuable désire disposer d'une débenture de la Ville et demande que la Ville en fasse l'acquisition au pair.

La Commission (sur division) refuse de prendre en considération cette requête.

—Le contrôleur de la Ville recommande qu'un crédit de \$2,400 soit voté en rapport avec l'expropriation de la rue Saint-Timothée, le coût de ladite expropriation devant être entièrement soldé par les propriétaires intéressés.

Résolu: De faire rapport au Conseil dans ce sens.

—Le trésorier de la Ville rapporte à la Commission que les locataires de propriétés civiques de la rue Saint-Laurent refusent de payer le loyer échu.

Résolu: De prier le trésorier de la Ville de s'aboucher avec les avocats de la Ville à ce sujet et d'intenter des procédés légaux s'ils le jugent à propos.

—Une sous-commission est instituée pour administrer le fonds d'amortissement et s'occuper de la purgation des vieilles débentures. Cette sous-commission se compose de MM. les échevins Ekers et DeSerres.

—Soumise une lettre de la Banque de Montréal, informant la Commission que la communication du trésorier de la Ville en date du 18 courant, avec son contenu, a été référée à ses aviseurs légaux pour en obtenir un rapport.

Renvoyée aux avocats de la Ville.

—Soumis un extrait des minutes du Conseil du 18 avril, demandant certaines informations au sujet du taux d'intérêt payé sur l'emprunt temporaire de \$300,000.

Renvoyé au trésorier de la Ville pour examen et rapport.

—Une lettre de la "London Insurance Co., *re* taxe sur les compagnies d'assurance est déposée sur le bureau.

—Soumis un rapport de la sous-commission des Réclamations, recommandant le paiement de certaines réclamations se montant à \$978.05.

Résolu: De souscrire à ce rapport et de faire rapport au Conseil dans ce sens.

Tetreau, Attorneys, concerning the operations of their department, and a letter from Hr. Bienvenu, License Inspector, in connection with the application of the Salvation Army for a grant which were laid on the table.

—The Chairman of the Board of Assessors applied for a type-writing machine for the Assessors' Department.

Resolved: To authorize the Printing Committee to purchase the same.

—N. Circé applied for a position in the civic service.

Laid on the table.

—Ald. Lapointe pointed out that an omission had occurred in the minutes in connection with the appointment of auctioneers for the sale of building material *re* St. Lawrence street and DeMontigny street expropriations.

Resolved: To appoint Mr. Walter M. Kearns for the sale of building material on St. Lawrence street, and Messrs Marcotte Frères for the sale of building material on DeMontigny street.

—Messrs. S. Mondou, Geo. Daveluy and Normandin & Desrosiers applied for a share of the City's insurances.

Laid on the table.

—The Secretary of the Claim Bureau called the attention of the Committee to the large amount claimed by rate-payers in the Municipality of Verdun in connection with the recent flooding of their properties.

Referred to the City Attorneys with instruction to take all necessary measures in order to protect the interest of the City.

—Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of the City Council held on the 18th April, asking for certain information *re* "Municipal Gazette".

Referred to the Sub-Committee *re* "Municipal Gazette" for examination and report.

—Submitted and read an extract from the minutes of Hygiene and Statistics Committee asking that a month's salary be granted to Mr. A. Beardsell.

Laid on the table.

—Submitted and read a requisition from the Superintendent of City Hall for supplies.

Resolved: To authorize the Superintendent to purchase the same.

—Submitted and read a report from the Sub-Committee *re* Civic Properties recommending that property situated on Centre, Richardson and Richmond streets be sold by public auction.

Resolved: To concur therein.

—Submitted and read a communication from the Ocean Accident & Guarantee Corporation in connection with the insurance of the firemen.

Referred to the Fire and Light Committee.

—The City Comptroller informed the Committee that a ratepayer desired to dispose of a City debenture and desired the City to purchase the same at par.

The Committee decided (on division) not to entertain said request.

—The City Comptroller recommended that an appropriation of \$2,400, be voted in connection with expropriation of St. Timothé street, the cost of which said expropriation is payable totally by the proprietors interested.

Resolved: To report to Council accordingly.

—The City Treasurer represented that the tenants of civic properties in St. Lawrence street declined to pay rent due.

Resolved: To instruct the City Treasurer to confer with the City Attorneys in this connection and to take legal proceedings if deemed advisable.

—A Sub-Committee *re* Sinking Fund and the destruction of old debentures was appointed, the same to be composed of Ald. Ekers and DeSerres.

—Submitted and read a letter from the Bank of Montreal informing the Committee that the communication of the City Treasurer dated 18th inst. with enclosure had been referred to their legal advisers for a report.

Referred to the City Attorneys.

—Submitted and read an extract of the minutes of City Council dated the 18th April asking for certain information concerning the rate of interest paid on the \$300,000 temporary loan.

Referred to the City Treasurer for examination and report.

—A letter from the London Insurance Co., *re* tax on Insurance companies was laid on the table.

—Submitted and read a report from the Sub-Committee on Claims, dated 21st April, recommending to settle certain claims amounting to \$978.05.

Resolved: To concur and report to Council accordingly.

Résolu: De fournir aux différentes compagnies d'assurances de la Ville des listes énumérant les montants des polices requises par la Ville, et de les prier d'envoyer des soumissions cachetées énonçant les taux auxquels elles seraient prêtes à délivrer ces polices, et d'adresser ces soumissions au greffier de la Ville avant 2 heures p.m., vendredi, le 29 du courant.

Résolu: Que le rapport de la sous-commission *re Assurance des propriétés civiques* soit repris en considération quant aux postes des pompiers; et que le trésorier de la Ville soit prié de limiter les assurances sur ces postes de pompiers (à l'exclusion des stations servant en même temps aux pompiers et aux agents de police) à \$1,000 sur chaque édifice.

Ajournement.

RENE BAUSSET,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 27 avril

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Paquin, Robillard, Turner et Ricard.

— Soumises les soumissions suivantes pour la location de différents étaux dans les marchés, savoir:

De Mme R. Smith, pour la location de l'étal No 29, du marché Saint-Antoine,

De Mme R. McConnell, pour la location de l'étal No 32, du même marché.

Résolu: D'accueillir à ces demandes.

De M. L. Prud'homme, pour la location de l'étal No 8 du marché Saint-Jean-Baptiste,

Accordée.

De MM. Barrette & Lessard, pour la location des étaux 7 et 8 du même marché.

Déposée sur le bureau.

De M. Marcel Larue, fils, pour la location de l'étal No 34 du marché Bonsecours, s'engageant à payer les arrérages dus pour loyer de cet étal.

De M. Félix Rochon, pour la location du même étal.

Résolu: Que l'étal en question soit loué à M. Larue, fils, aux conditions spécifiées dans sa soumission.

— M. Jos. Denis, bouché locataire du marché Saint-Laurier, se présente devant la Commission et demande que l'étal No 32 dudit marché lui soit remis, et demande en même temps la permission de prendre M. Cohen comme associé, en vertu d'une résolution adoptée le 2 décembre dernier, 1903, accordant audit M. Denis la permission demandée, pourvu qu'il fournit une copie de son acte de société.

Attendu que l'acte de société produit devant la Commission par ledit M. Denis n'est pas conforme aux conditions, il est proposé par M. l'échevin Ricard, et

Résolu: Que la résolution adoptée en date du 2 décembre dernier, 1903, accordant à M. Jos. Denis, la permission de prendre un associé, soit rescindée, et que l'étal No 32, faisant partie des étaux 33 et 34 qu'il occupe actuellement dans ledit marché, lui soit accordé de nouveau aux conditions formelles qu'il ne devra permettre à aucune autre personne que lui-même d'occuper les étaux en question, et qu'en outre il devra les tenir continuellement ouverts au commerce conformément au règlement.

— Soumise une lettre de M. I. Harskovitz, demandant à louer les étaux 32, 33 et 34 du marché Saint-Laurent.

Déposée sur le bureau.

— Soumise une lettre de M. F.-H. Carlin, secrétaire de la "Montreal Stock Yards Co." offrant au nom de cette dernière à payer la somme de \$125.00 sur le coût approximatif d'une clôture devant être construite de la berge du canal à venir au marché à bestiaux de l'Ouest, pour faciliter la conduite des animaux arrivant à cet endroit par bateaux et destinés à être vendus sur le marché en question.

Résolu: De référer cette question à la sous-commission dudit marché, avec prière de faire rapport.

— Soumise une opinion des avocats de la Ville au sujet de la fermeture à clef des enclos à bestiaux, au marché à bestiaux de l'Est, déclarant qu'au cas où il s'élèverait des difficultés quant à l'exercice des priviléges accordés à la Compagnie du Pacifique Canadien, un rapport devra être présenté au Conseil qui déterminera les pouvoirs de ladite compagnie.

Résolu: Que cette opinion soit reçue et acceptée.

— Soumise une lettre de MM. Charbonneau & Frères, locataires du marché Bonsecours, rue des Commissaires, priant la Commission de faire prolonger jusqu'à leur magasin l'avant-couverture dudit marché.

Résolu: De référer cette question à la sous-commission dudit marché Bonsecours, avec prière de faire rapport à la prochaine séance.

Resolved: That the several Insurance Companies of the City, be furnished with schedule of the insurance required by the City, and requested to send sealed tenders of the rates at which they would accept the same addressed to the City Clerk before 2 p.m., on Friday 29th instant.

Resolved: That the report of the Sub-Committee on Civic Insurance be reconsidered so far as the fire stations are concerned and that the Treasurer be instructed to confine the risks on each of these (not including the joint Fire and Police Stations) to one thousand dollars each on the buildings.

Adjourned.

RENE BAUSSET,

Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting, held the 27th April.

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Paquin, Robillard, Turner and Ricard.

The following tenders for leasing different stalls in the markets, were submitted, to wit:

From Mrs. R. Smith, for renting stall No. 29 in St. Antoine market.

From Mrs. R. McConnell, for renting stall No. 32 in the same market.

Resolved: To acquiesce in these requests.

From Mr. L. Prud'homme, for renting stall No. 8 in St. Jean-Baptiste market.

Granted.

From Messrs. Barrette & Lessard, for renting stalls Nos 7 and 8 in the same market.

Laid on the table.

From Mr. Marcel Larue, Jr., for renting stall 34 in Bonsecours market, pledging himself to pay arrears due for rent of this stall.

From Mr. Félix Rochon, for renting same stall.

Resolved: To rent the stall in question to Mr. M. Larue, Jr., according to conditions mentioned in his tender.

— Mr. Jos. Denis, lessee in St. Lawrence market, came before the Committee and asked that he be remitted stall 32 in said market, and also for permission to take Mr. Cohen into partnership, in virtue of a resolution adopted the 2nd of December, 1903, granting Mr. Denis' request, provided he furnish a copy of his deed of partnership.

Whereas the deed of partnership produced by said Mr. Denis before the Committee is not in accord with the conditions, it was, on motion of Ald. Ricard.

Resolved: That the resolution adopted the 2nd of December, 1903, allowing Mr. Denis to take a partner, be rescinded, and that stall No. 32 forming part of stalls 33 and 34 which he now occupies in said market, be again granted to him, under the express condition that he shall not allow anyone else but himself to use the stalls in question, and that moreover he shall keep them constantly open to trade, in accordance with the by-law.

— A letter from Mr. I. Harskovitz was submitted, asking to rent stalls 32, 33 and 34 in St. Lawrence market.

Laid on the table.

— Submitted a letter from M. F. H. Carlin, secretary of the Montreal Stock Yards Co., offering, in the name of the latter, to pay the sum of \$125 on account of the approximate cost of a fence to be built from the canal bank up to the Western Cattle Market, to facilitate the driving of cattle arriving at that point by boat, and to be sold at said market.

Resolved: To refer this matter to the market sub-committee for a report.

— Submitted an opinion from the City Attorneys, concerning the locking of cattle enclosures at the Eastern Cattle Market, declaring that in case of difficulties arising as to the enjoyment of privileges granted the Canadian Pacific Company, a report shall be presented to Council which shall fix the powers of said company.

Resolved: That said opinion be received and accepted.

— Submitted a letter from Messrs. Charbonneau & Frère, lessees in Bonsecours market, Commissioners street, asking the committee to extend up to their store the projecting roof of said market.

Resolved: To refer this question to the Bonsecours market sub-committee for a report at next meeting.

—Soumise une requête recommandant M. Ed. Langlois à la position de balayeur au marché Saint-Antoine, en remplacement de feu M. Lebuis.

Le surintendant ayant fait un rapport en faveur dudit M. Langlois, il est

Résolu: Que ledit M. Langlois soit nommé à la position en question aux mêmes conditions que l'état son prédecesseur.

—Soumise une lettre de M. O. Pageau, résignant la position de balayeur du marché Bonsecours.

Résolu: Que cette démission soit acceptée.

—Les demandes suivantes sont reçues pour la position de balayeur en question, savoir: MM. Jos. Beauchemin et P. Chartré, ainsi que M. Arsène Robillard et Jos. Pilon,

La question étant soumise aux voix, la Commission se divise comme suit:

4 pour M. P. Chartré et 2 contre,

Il est en conséquence

Résolu: Que ledit M. Chartré soit nommé balayeur audit marché Bonsecours avec un salaire de \$9.00 par semaine, à partir de ce jour.

—Soumise une requête signée par un grand nombre de commerçants d'animaux de Montréal et des environs, demandant la construction de remises-débarcadères additionnelles et autres améliorations au marché à bestiaux de l'Est.

Résolu: De référer cette question à la sous-commission dudit marché, avec prière d'examiner les plans et devis des constructions à ériger, et faire rapport à la prochaine séance.

—Le surintendant fait rapport qu'il serait urgent de faire peindre la couverture du marché Saint-Antoine.

Résolu: De demander des soumissions pour ce travail, et que la peinture devant servir à cette réparation soit en oxyde de fer No x première qualité.

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à faire renouveler les portes de la pesée Papineau, et à faire réparer et peindre la galerie, cet ouvrage devant être exécuté par le menuisier du département, M. Morin.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 27 avril

Sont présents : MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson et Chaussé.

—La Commission s'enquiert d'une plainte formulée par un nommé Létang contre le constable Turcotte, No. 150, accusant ce dernier de s'occuper de l'industrie des immeubles en contravention avec le Manuel de la Police.

Le chef de police exoneré Turcotte, et le rapport du chef est adopté après un court débat.

—La demande d'incorporation du Club Viger est agréée.

—Le rapport du chef de police demandant la permission de vendre deux chevaux de patrouille et d'en acheter deux nouveaux est adopté avec l'entente (à la suggestion de M. l'échevin Stearns) que lesdits chevaux ne soient pas anglaisés.

—La démission du constable B. Presseau, No. 310, est acceptée.

—Soumise une requête du sergent-détective Charpentier et des membres du Bureau des Détectives de la Ville demandant de l'argent pour le renouvellement de leur garde-robe.

Après délibération, M. l'échevin Walsh

Propose: "Que soit accordée aux officiers supérieurs de la police, savoir : l'assistant-surintendant Campeau, les inspecteurs Leggett, McMahon et Lamouche, et le sergent-détective Charpentier, suivant la coutume de l'année dernière et des années précédentes, une allocation de \$125, pour l'achat et l'entretien de leurs uniformes, et qu'il soit aussi accordé aux détectives et aux assistants-détectives une allocation d'argent au lieu des uniformes auxquels ils ont droit—ces allocations devant être prises sur les crédits votés pour la confection des uniformes.

M. l'échevin Chaussé propose en

Amendement: Que cette allocation en argent au lieu d'uniformes soit accordée seulement aux assistants-détectives.

La Commission se partage comme suit sur cet amendement:

Pour: Chaussé et Wilson—2.

Contre: Paquin, Marchand, Walsh et Stearns—4.

L'amendement est en conséquence négatifé, et la motion principale, étant soumise aux voix, est affirmativée sur la même division, et il est

Résolu: En conséquence

—Submitted a petition recommending Mr. Ed. Langlois for the position of sweeper in St. Antoine market, to replace the late Mr. Lebuis.

The superintendent having made a report in favor of Mr. Langlois, it was

Resolved: That said Mr. Langlois be appointed to said position, under the same conditions that governed his predecessor.

—Submitted a letter from Mr. O. Pageau, resigning his position of sweeper of Bonsecours market.

Resolved: That said resignation be accepted.

—The following requests for the above position of sweeper were received, namely from Messrs. Jos. Beauchemin, P. Chartré, Arsène Robillard and Jos. Pilon.

The question being put to a vote, the Committee divided: 4 for and 2 against Mr. P. Chartré; it was accordingly

Resolved: That said Mr. P. Chartré, be appointed sweeper of Bonsecours market at a salary of \$9 per week, to begin this day.

—Submitted a petition signed by a great many cattle dealers of Montreal and vicinity, asking for the construction of landing sheds at and other improvements to the Eastern Cattle Market.

Resolved: To refer this matter to the sub-committee of said market, requesting the latter to examine the plans and specifications of the buildings to be erected, and to report at next meeting.

—The superintendent reported that it has become necessary to have the roof of St. Antoine market painted.

Resolved: To call for tenders for this work, and that oxide of iron paint No. x first quality be used for said improvement.

Resolved: That the superintendent be authorized to have the doors of Papineau Scale renewed and to repair and paint the gallery, such work to be performed by Mr. Morin, joiner of the department.

Adjourne.

A. LEBLANC,
Secretary

POLICE COMMITTEE

Report of meeting, held the 27th April.

Present: Ald. St. Denis, chairman, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson and Chaussé.

—The Committee dealt with a complaint made by one Letang against No. 150 Constable Turcotte, accusing the latter of doing business as real estate agent, contrary the rules of the Police Manual.

A report from the Chief of Police exonerating Turcotte was read, and after some discussion, it was adopted.

—The demand of the Viger Club to be incorporated as club was concurred in.

—The report of the Chief of Police, asking permission to sell two patrol horses and buy two new ones, was concurred in with the understanding, (at the suggestion of Ald. Stearns) that said horses are not to be docked.

—The resignation of No. 310 Constable B. Presseau, was accepted.

—The request of Sergeant Detective Charpentier, and the detectives composing the City Detective Bureau, for uniform money was submitted.

The Committee deliberated and it was

Moved by Ald. Walsh, "That the superior officers of the police, viz: Assistant Superintendent Campeau, Inspectors Leggett, McMahon and Lamouche and Sergt. Detective Charpentier be each given, as last year and for years previous, an allowance of \$125.00 as "uniform money" and that the detectives and assistant detectives be, also, each given the allowance money in lieu of uniform that they are entitled to, the same to be paid out of the appropriation for "uniforms."

Moved in amendment by Ald. Chaussé: "That this allowance money in lieu of uniform be granted to the assistant detectives only."

The Committee divided as follows on this amendment:

Yeas: Chaussé and Wilson—2.

Nays: Paquin, Marchand, Walsh and Stearns—4.

So the amendment is lost and the main motion being put, it was carried on the same division and

Resolved: Accordingly.

—Les constables dont les noms suivent, nommés sur la recommandation des échevins suivants, entreront en fonctions le 1^{er} mai prochain :

Récommandation de M. l'échevin Paquin—Hector Lanciault.

Récommandation de M. l'échevin Marchand—Eximère Aganier.

Récommandation de M. l'échevin Wilson—Elzéar Saint-Onge et Joseph Binette.

Récommandation de M. l'échevin Walsh—Marcel Perrier et Thos. O'Shea.

Récommandation de M. l'échevin Stearns—Hugh J. Kelly et Norman Tierney.

Récommandation de M. l'échevin Chaussé—Albert Beauchamp et Denis Rivest.

Récommandation de M. l'échevin Saint-Denis—J.-B. Deland.

Résumé : Que le trésorier de la Ville soit prié de payer dorénavant les agents de police à tous les quinze jours et par chèques.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY.

Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 28 avril

Sont présents : Tous les membres de la Commission. —Une communication reçue de la "Ocean Accident and Guarantee Corporation" est renvoyée à MM. les échevins Walsh et Duquette.

—La question du ramonage des cheminées par contrat est différée jusqu'à ce qu'elle ait été étudiée plus à fond.

—Soumis un rapport de l'inspecteur des chaudières, au sujet de la qualification des ingénieurs du département des Incendies.

Déposé aux archives.

—Les conditions des réparations au toit du poste de pompiers No 14 sont renvoyées à l'inspecteur des édifices pour examen, après quoi des soumissions seront demandées pour cette entreprise.

—Le rapport de la sous-commission *re* les gages des employés des usines est adopté.

—Les requêtes suivantes pour l'érection d'écuries sont accordées et renvoyées à la commission d'Hygiène et des Statistiques pour qu'elles les approuve :

Denis Chalut, angle des rues Amity et Clay;

N. Bohémier, 87 rue Plessis;

H. Fortier, 112 rue Panet.

—Accordée une requête de M. A. Hoolahan pour ériger une bouilloire et une machine à vapeur en arrière des Nos 12 et 14 rue Gain.

—Relativement au changement projeté des avertisseurs dans les bureaux généraux du Grand Tronc, il est décidé de remplacer ceux qui y sont actuellement en usage par une boîte nouvelle sans clef et non-interférente, ladite compagnie devant donner à la "Northern Electric Co." la commande de deux avertisseurs perfectionnés.

—M. l'échevin Sauvageau fait rapport sur l'état dangereux de la station de pompiers No 1, et ledit rapport est renvoyé à l'inspecteur des Edifices.

—La "Parks and Play grounds Association" demande que deux lampes électriques soient installées sur les terrains affectés à l'amusement des enfants et qui sont situés auprès du mur d'endiguement; cette demande est référée à M. l'échevin Dagenais et au surintendant de l'éclairage, M. Parent.

—A la demande de M. l'échevin Nelson le réverbère qui se trouve à l'angle des rues Common et Callières sera remplacé par une lampe incandescente de 65 C.

—MM. les échevins Robertson et Walsh sont priés de se présenter devant la Commission de la Voirie, à sa prochaine séance, pour représenter à cette Commission la nécessité de faire enlever le poteau qui se trouve vis-à-vis de la station No 9, angle des rues Richmond et Richardson.

—Le surintendant du service des alarmes d'incendies est prié d'interrompre la communication des établissements qui se servent d'avertisseurs particuliers et qui, ayant été avertis du changement projeté au système d'alarmes, ne s'y conforment pas dans un délai raisonnable.

—Sur proposition de M. l'échevin Nelson, il est

Résumé : Qu'ordre soit donné aux pompiers de porter leurs insignes en évidence, sur leurs uniformes.

—La Commission félicite M. Marchand, l'assistant-inspecteur des chaudières, au sujet de sa nomination à la présidence de l'Association des Ingénieurs Stationnaires.

—Le pompier C. Lafleur est nommé contremaître.

—Sept cents (700) pieds de boyau "Perfection" ont été achetés de H.-K. Martin.

Ajournement.

L.-A. DAMOUR,

Secrétaire,

—The following men, to commence duty on the 1st May next were appointed constables, on the recommendation of the following aldermen:

Ald. Paquin—Hector Lanciault.

" Marchand—Eximère Aganier.

" Wilson—Elzéar St-Onge and Joseph Binette.

" Walsh—Marcel Perrier and Thos. O'Shea.

" Stearns—Hugh J. Kelly and Norman Tierney.

" Chaussé—Albert Beauchamp and Denis Rivest.

" St. Denis—J. B. Deland.

—Resolved: That the Finance Department in future be asked to pay the police force fortnightly and by cheques.

Adjourned.

JOHN J. BARRY.

Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting, held the 28th April.

Present: The whole committee.

—A communication from the "Ocean Accident and Guarantee Corporation" was referred to Aldermen Walsh and Duquette.

—The question of having the chimney sweeping done by contract was deferred until the matter has been more thoroughly studied.

—The Boiler Inspector submitted a report, regarding the qualifications of the Fire Department's Engineers.

Fyled of record.

—Specifications for repairs to No. 14 station roof were referred to the Building Inspector for examination and approval, after which tenders will be called thereon.

—The sub-committee's report *re* shop employees' wages was adopted.

—The following petitions to erect stables were then granted and referred to Hygiene and Statistics Committee for approval:

Denis Chalut, corner Amity and Clay streets;

N. Bohémier, 87 Plessis street;

H. Fortier, 112 Panet street.

—A petition from A. Hoolahan, to erect a steam boiler and engine in rear Nos 12 and 14 Gain street, was granted.

—In reference to proposed change of fire alarm boxes in G.T.R. general office building, it was decided to allow one new keyless non interference box in exchange for those now in use; the company to give an order on the Northern Electric Co., for two improved boxes.

—Alderman Sauvageau reported upon the dangerous condition of No. 1 fire station, and said report was referred to the Building Inspector.

—A request from the Parks and Play Grounds Association, for two lights in Dyke play grounds, was referred to alderman Dagenais and superintendent Parent.

—At the request of Ald. Nelson, the gas lamp post, corner Common and Callières streets will be replaced by a 65 C.P. incandescent lamp.

—Ald. Robertson and Walsh are requested to appear before the Road Committee at its next meeting, and urge the necessity of having the pole, opposite No. 9 station, corner Richmond and Richardson streets, removed.

—The Fire Alarm Superintendent was instructed to interrupt service of parties having private fire alarm boxes and who were advised of the proposed change of system, if they do not reply within a reasonable delay.

—On the motion of Ald. Nelson, it was

Resolved: That orders be issued compelling all firemen to wear their badges outside their uniforms.

—The Committee congratulated Asst. Boiler Inspector Marchand, on his appointment as president of the Stationary Engineers' Association.

—Fireman C. Lafleur was then appointed foreman.

—Seven hundred (700) feet of "Perfection" fire hose was purchased from H. K. Martin.

Adjourned.

L. A. DAMOUR,

Secretary.

MUTATIONS DE PROPRIETES — TRANSFERS OF PROPERTIES

Quartier Ward	No d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregistrement Date of registration	Date du Contrat Date of Deed	Vendeur Vendor	Acquéreur Purchaser	No. du Cadastre Cadastral Number	Etendue Area	Rue Street	Genre — Descrip- tion	Prix — Price
------------------	--	--	---------------------------------	-------------------	------------------------	-------------------------------------	-----------------	---------------	--------------------------------	--------------------

MONTREAL-EST

St. Louis...	60,171	21 avr'1904	11 avr'1904	Pierre Charette...	Wilfrid Grafton...	936	S. Hypolite...	B...	“ Cession ”
LaFontaine...	60,173	“ 22 “	“ 20 “	“ De J.H.A.L. St-Germain	De P. Malet...	1203 178 & 179	“ S. Hubert...	B...	9,250.00
St. Louis...	60,175	“ 22 “	“ 12 “	“ De Chas Beaupré & al.	A. Robin dit Lapointe...	1/7 869-1 & 5	“ S. Hypolite...	B...	300.00
Papineau...	60,176	“ 22 “	“ 30 mars	“ De J. A. M. Cyr...	Delle Elise Ouellette...	494-3	“ DeLorimer...	B...	2,000.00
LaFontaine..	{ 60,180	“ 22 “	“ 12 avr'1	“ Ed. Ferland...	Ch. 1/1203-216 à 218...{	12 163	Ruelle S. Hubert...	B...	1,627.20
St. Jean Bte.	{ 60,181	“ 22 “	“ 17 mars	“ Alp. Richer...	Emile Niquette...	1203 216 à 218...	“	“	150.00
“	{ 60,182	“ 22 “	“ 14 janv.	“ Wm Hy. Edge...	Wm Hy. Edge...	1203-216 à 218...	“	“	1,540.00
St. Jean Bte.	{ 60,183	“ 22 “	“ 19 avril	“ L. G. Chaussé & al.	L. G. Chaussé & al...	12-163	“	“	2,505.10
St. Louis...	60,183	“ 22 “	“ 21 “	“ Louis Doray...	De Wm Bergholdt...	1/2 S.E. 944 12...	Cadioux...	B...	5,700.00
St. Jacques...	60,196	“ 25 “	“ 21 “	“ Emile Dorais...	Zoël Sam. Aubert...	P. 506	“ S. Hubert...	B...	Considerns
St. Louis...	60,198	“ 25 “	“ 21 “	“ Geo McL. Wright...	Wid. Hy. B. Wright...	1/2 N.O. 91174...	Cadioux...	B...	5,100.00
Papineau...	60,205	“ 26 “	“ 25 “	“ T. Goyette & al...	De Jos Lefebvre...	132	“ Lagauthière...	B...	2,000.00
Ste Marie...	60,212	“ 27 “	“ 5 mars	“ P.E. Beaupré...	Ant. Laurendeau...	1354-61 355 29...	“ Rueelle Fullum...	B...	2,600.00
St. Laurent...	60,214	“ 27 “	“ 14 avril	“ “ The M. L. & H. Coy.”	Jos. James Greaves...	P. 101-6	Tara Hall...	B...	1,119

MONTREAL-EAST

MONTREAL WEST

St. George...	139,088	22 Apr'1904	20 April 1904	Miss J.G. Oswall & al..	De H. H. V. Koel...	1759-11	Drummond...	B...	18,000.00
“	139,093	“ 23 “	“ 22 “	“ D. W. Campbell...	Patk Keane...	1100-1	“ Lagauchetière...	B...	500.00
“	139,095	“ 23 “	“ 14 “	“ Wm. Smith...	Jos. John Westgate...	1073-A	“	“	12,145.00
West...	139,096	“ 23 “	“ 14 “	“ Wid. E. K. Greene & al.	“ Smith Copland & Co.”	68	St. Paul...	B...	24,000.00
St. Andrew...	139,098	“ 23 “	“ 27 Jan'Y	“ Wid. Greg. Meloche...	Ed. Worthington...	1686-E	Burnside...	B...	4,000.00
St. Ann's...	139,101	“ 25 “	“ 20 April	“ Wid. Roman Joseph & al	Rob Millar...	1812	St. Maurice...	B...	9,500.00
“	139,104	“ 25 “	“ 21 “	“ Solomon Vineberg...	De P. Hy Brown...	1/2 1881 & 1882	Noire Dame...	B...	18,250.00
St. George...	139,113	“ 27 “	“ 26 “	“ Chas. Oushing...	David Crawford...	1061	Victoria Sq...	B...	15,000.00
St. Joseph...	139,114	“ 27 “	“ 6 “	“ Chas. B. Paquin...	“ Chas. R. Morgan...	N E P 86-20...	Quesnel...	B...	1,650.00
St. Andrew...	139,115	“ 28 “	“ 27 “	“ J. E. Riley & al...	John Parker...	N W P 86-19...	Sussex...	B...	4,925.00

<i>Hochelaga</i>	106,368.....	21 avr' 1904	"The M. L. & I. Coy".	J. O. Guimond.....	29,690.....	2077.....	Davidson.....
St. Denis.	106,367.....	21 "	" 10 fév. 1904	"The S. D. L. Coy".	Chs. Beaudry.....	2544.....	Labelle.....
"	106,368.....	21 "	" 20 avril ".....	Jos. Toupin.....	½ N. 8,750.....	340.....	Huntley.....
Duvernay.....	106,372.....	21 "	" 18 "	" Jos Rochon.....	8-521.....	4550.....	Lasa le.....
<i>Hochelaga</i>	106,373.....	21 "	" 20 "	" Shéritif.....	F. G. Crépeau.....	1-29 & 30.....	L.....
Duvernay ...	106,386.....	22 "	" 30 mars "	Rvd L. P. A. Dequoit...	378 23 4,9, 47, 517, ".....	{ 203,835	Sherbrooke, etc... L.....
St. Denis....	106,390.....	22 "	" 21 avril "	Chs Lafleur.....	" 641,711, & 792. }	2750	Parc LaFontaine.
St. Gabriel....	106,398.....	23 "	" 5 "	S. D. Vallières.....	162-35 & 36.....	3500	Berri
St. Denis....	106,409.....	23 "	" 19 "	Geo Hayes.....	Wm. Prowse.....	P. N. O. 3239-122	Paris
St. Jean-Bte.	106,410.....	25 "	" 16 "	" Leon. Courrier.....	De Louis Casavant.....	7,862 & 863	B.....
St. Gabriel....	106,415.....	25 "	" 21 "	P. Lemay dit Delorme...	louis L. dit Delorme...	176 254	St. Hubert
St. Denis....	106,420.....	26 "	" 23 "	De J. O. Ross.....	De A. A. Lefebvre.....	15-1177	Lagarde
"	106,439.....	26 "	" 23 "	M. Raymond.....	David Bourgeois.....	3270,92 à 94	Laval
"	106,441.....	27 "	" 3 mars "	Ohs. Bénard.....	Bernd. Dunphy.....	7-780	Ryde
<i>Hochelaga</i>	106,442.....	27 "	" 23 avril "	Zotique Larocque.....	Bernard. Dunphy	2725	St. Hubert
St. Denis....	106,451.....	27 "	" 26 "	E. A. Bernard.....	Jos Legault dit D.....	7-101	B.....
"	106,453.....	27 "	" 26 "	H. Lamontagne.....	Rob Fraser.....	2175	Labelle
St. Jean-Bte.	106,463.....	28 "	" 16 avril "	O. Dagenais & al	23-138	700,00	Ontario
"	106,467.....	28 "	" 20 "	Israel Dumoulin.....	O. Dagenais & al	6240	600,00
"	106,468.....	28 "	" 27 "	Wilbrod Ouellette.....	H. Lamontagne	6720	Chambord
"	106,474.....	28 "	" 2 janv.	Noé Renaud.....	196-80	2668	Laurier
"	106,475.....	28 "	" 3 fév. "	L. G. Chausseé	15-199 & 200	2800	Berri
"	106,476.....	28 "	" 2 mars "	H. R. Drummond	Noé Renaud	1444	Rivard
St. Denis....	106,477.....	28 "	" 9 "	Joseph Hardy	172 S. E. 331-181	1400	Chambord
"	106,478.....	28 "	" 28 "	" The St. D. L. Coy"	7-177	1837 6	L.....
"	106,479.....	28 "	" 28 "	Wilbrod Menard.....	2175	2175	apple.
"	106,480.....	28 "	" 20 avril 1904	Ovide A. Richer	170	Cowans	B.....
"				P. P. Benoit	172 N. 8-46 & 536	1,080,31	L.....
"				Wm Lapointe	7-461,461 & 536	6218	St. André
St. Denis....				Joseph Deneau	7-751	421,49	L.....
"				Jos E. Lafrance	7-987	82,25	St. Hubert
"				Philias Guimond	7-452,304	244,00	Labelle
"					7-410	522,00	St. André
"					2175	163,13	St. Hubert

a { B—Bâtisse ; Building
L—Lot ; terrain vague

P. TERRAULT,
Régistraire de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU LUNDI, 2 MAI

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS

- ½. *Députation re Charte.*—Sur les amendements à la Charte, plus particulièrement ceux se rapportant aux expropriations.
1. *Finances et Incendies et Eclairage.*—Pour payer assurance aux héritiers de feu le pompier Enright.

REGLEMENTS

2. 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les manufactures dans un certain district. (Vallières).
3. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 134 *re* magasins de bric-à-brac. (Lavallée).

RAPPORT

4. *Voirie.*—Concernant le nom de la rue Tupper.

MOTIONS

5. *Hébert.*—*Re* construction d'un nouveau bureau de poste.
6. *Vallières.*—Pour amender le règlement No 298 *re* égouts.

RAPPORT

7. *Incendies et Eclairage.*—Sur la demande du propriétaire de l'hôtel Queen pour construire un passage.

MOTION

8. *Paquin.*—Pour amender le règlement No 301 *re* timbres de commerce.

REGLEMENTS

9. 1re, 2me et 3me lectures d'une réglement amendant les règlements *re* Cie du chemin de fer Terminal. (Lapointe, L.-A.)
10. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 266 *re* taxes de l'eau. (Carter).
11. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 268 et 297 *re* plomberie. (Carter et Dagenais).
12. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 311 *re* papier de rebut. (Lavallée).

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF MONDAY, MAY 2nd.

ORDER OF THE DAY.

REPORTS.

- ½. *Delegation re Charter.*—On charter amendments more especially those relating to expropriations.
1. *Finance and Fire and Light.*—To pay insurance to heirs of late fireman Enright.
2. 2nd and 3rd reading of a by-law concerning manufactures in certain district. (Vallières).
3. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 134 *re* junk stores (Lavallée).

REPORT.

4. *Road.*—Concerning name of Tupper Street.

MOTIONS.

5. *Hébert.*—*Re* construction of a new Post-Office.

6. *Vallières.*—To amend by-law No. 298 *re* sewers.

REPORT.

7. *Fire and Light.*—On application of Queen's Hotel to build a passage.

MOTION.

8. *Paquin.*—To amend by-law No. 301 *re* trading stamps.

BY-LAWS.

9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws *re* Terminal Ry. Co. (Lapointe, L. A.)
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 *re* water rates. (Carter).
11. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 268 and 297 *re* plumbing. (Carter and Dagenais).
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 311 *re* waste paper. (Lavallée).